

FEMMES DE LA TERRE

RAPPORT D'ACTIVITE
2016

FEMMES DE LA TERRE

FEMMES DE LA TERRE

SOMMAIRE

La vie de l'association

- I. L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre**
- II. Les moyens**
 - 1. Localisation
 - 2. Equipe
 - 3. Situation financière

Les activités de l'association

Les actions menées par l'association

- I. Action 1 : Permanence juridique en droit des étrangers, pour les femmes, leur famille et les jeunes et actions de lutte contre la double violence**
 - 1. La permanence juridique : objectifs, fonctionnement et réalisations
 - 2. Les actions de lutte contre la double violence : objectifs, fonctionnement et réalisations
- II. Action 2 : Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits**
 - 1. Objectifs
 - 2. Fonctionnement et réalisations
- III. Action 3 : Sensibilisation et formation sur le droit des étrangers et les droits des femmes**
 - 1. Objectifs
 - 2. Réalisations

Les réseaux et la coopération inter-associative

- I. Réseaux**
 - 1. Réseau pour la défense des droits des femmes étrangères victimes de violence ou persécutées : le réseau ADFEM
 - 2. Réseaux pour la défense des droits des étrangers
 - 3. Réseaux organisés dans le cadre de la « *politique de la ville* »
- II. Partenariats**
 - 1. Partenaires associatifs
 - 2. Services sociaux, établissements scolaires
 - 3. Partenaires institutionnels

Rencontres, Adhésion aux campagnes d'information et de sensibilisation et pétitions, prises de positions diverses et suivi des engagements pris les années précédentes

FEMMES DE LA TERRE

FEMMES DE LA TERRE

La vie de l'association

I. L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre

C'est à la fin de l'année 1992 que quelques bénévoles qui participaient aux permanences juridiques d'Accueil et Promotion, du centre social Relais 59 et de l'association Solidarité Français Migrants, ont décidé la création de l'association « *Femmes de la Terre* ». Cette initiative était une réponse aux nombreuses demandes émanant de femmes d'origine étrangère qui souhaitaient un accueil spécifique en cours de journée et non le soir, leur permettant ainsi de venir exposer leurs problèmes en dehors des obligations ou des interdictions familiales.

Un accueil réservé aux femmes permet de leur donner un lieu où s'exprimer librement, notamment pour celles subissant des violences. Ces femmes sont tout particulièrement victimes de discriminations, et souvent de double discrimination parce que femmes et étrangères.

Dès l'origine, l'association Femmes de la Terre s'est donnée pour objectif de contribuer au respect des droits fondamentaux que sont le droit à la liberté, le droit de vivre en famille, la liberté d'aller et venir, le droit à la santé, à l'emploi, au logement. L'association centre son activité principalement sur un public de femmes et de jeunes étrangers ou d'origine étrangère (garçons ou filles), ou qui ont des liens avec l'étranger et qui rencontrent des difficultés administratives ou juridiques, liées à l'asile, à l'entrée et au séjour en France ainsi qu'à l'acquisition ou la reconnaissance de la nationalité française.

Femmes de la Terre a pour objectifs :

- L'information sur les droits ;
- Le soutien à la reconnaissance de ces droits ;
- La prise de conscience des devoirs qui accompagnent tout droit.

L'association a centré son action autour **d'une « permanence juridique, en droit des étrangers, à destination des femmes, de leur famille et des jeunes et autour de la lutte contre toutes les formes de violence dont elles peuvent être victimes »**.

En 2004, l'association a emménagé rue de la Solidarité, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Cette installation a permis la concrétisation d'un projet depuis longtemps en gestation. Femmes de la Terre a eu, en effet, l'opportunité d'occuper un local loué à Paris Habitat, grâce au soutien des élus de la Mairie du 19^{ème} arrondissement et aux responsables de la Politique de la Ville. Avec l'aide financière de la Région Ile-de-France (Direction de l'habitat, de la culture et des solidarités) et de la Préfecture de Paris (Mission Politique de la Ville/BCPT), l'association a pu faire les travaux indispensables à son installation et acquérir le matériel informatique non moins indispensable pour travailler efficacement.

L'occupation de locaux plus spacieux a rendu **possible la création d'une permanence d'« Ecrivain public et accès aux droits »**.

La première permanence hebdomadaire a eu lieu le 19 octobre 2004. Elle a pris son essor en 2005, s'intègre parfaitement dans le quartier où l'association est installée et, depuis, fonctionne régulièrement pour un public de plus en plus nombreux.

FEMMES DE LA TERRE

Notre action s'exerçait ainsi dans le quartier appelé « *Danube – Solidarité – Porte de Chaumont* », classé en zone Politique de la Ville, au sein du 19^{ème} arrondissement, qui comptait alors également deux autres quartiers classés en zone Politique de la Ville (« *Flandres* » et « *Paris Nord* »).

En 2015, la cartographie, de même que la dénomination, des quartiers dits « *Politique de la Ville* » ont été modifiées. Une seule carte remplace désormais les nombreux zonages et dispositifs qui existaient jusqu'à lors (ZUS, CUCS, ZRU, ZFU...) et c'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants que sont, avec cette nouvelle carte, identifiées toutes les concentrations urbaines de pauvreté. On parle alors de « *Quartiers prioritaires* ».

Avec cette nouvelle cartographie, l'association reste cependant dans un quartier classé « *Quartier Prioritaire* ».

Cette implantation apparaît toujours opportune et justifiée. En effet, Femmes de la Terre intervient auprès d'un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne et réalise donc une mission de relais auprès de ce public de proximité en faisant le lien entre celui-ci et l'administration.

L'association continue de défendre sans relâche le droit à la protection juridique et a choisi de mener ces deux missions sur des axes différents et néanmoins complémentaires :

➤ **L'accès aux droits**

Cet aspect de notre intervention nous permet, au travers des deux permanences tenues par l'association, d'apporter une réelle assistance juridique et administrative à un grand nombre de personnes exclues.

Nous avons une double pratique d'intervention :

- Immédiate, avec l'aide à l'analyse, à la constitution et à la résolution des dossiers ;
- Préventive, avec une information sur la législation relative au droit au séjour et à l'acquisition de la nationalité française, sur la citoyenneté et l'accès aux droits sociaux.

Nous agissons également dans une optique d'aide à l'insertion des personnes dans la vie sociale et professionnelle : orientation vers des structures pour alphabétisation et formation, activités culturelles, soutien psychologique, hébergement. Ces orientations se font notamment grâce à notre travail en réseaux.

➤ **L'adhésion et la participation aux débats d'idées et aux activités de « terrain »**

L'objectif est d'agir comme une force de proposition et de négociation auprès des institutions, des collectivités et de l'opinion publique.

C'est pourquoi nous participons aux actions de lutte contre le racisme, les discriminations, les violences faites aux femmes etc., ainsi qu'à de nombreuses rencontres portant sur le droit d'asile et les lois sur l'immigration et visant à obtenir une meilleure protection des droits humains, de la liberté d'aller et venir et du droit de vivre en famille.

FEMMES DE LA TERRE

II. Les moyens de l'association

1. La localisation

Nous occupons un local situé 2, rue de la Solidarité dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Nous sommes implantées dans un quartier dit « *prioritaire* ».

2. L'équipe

L'équipe de Femmes de la Terre se compose désormais de :

- Une juriste coordinatrice à plein temps en CDI,
- Une juriste chargée d'information juridique à plein temps en CDI,
- Huit bénévoles.

Notre salariée qui occupait le poste de chargée d'accueil et d'accompagnement depuis le mois de septembre 2006 dans le cadre d'une convention dite « *Adulte-Relais* », renouvelée deux fois et qui a pris fin le 30 juin 2015, a quitté l'association et a bénéficié d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail au mois de novembre 2015.

En l'état actuel des finances de l'association, il n'a pas été possible de recruter une nouvelle personne pour la remplacer.

3. La situation financière

Plusieurs financeurs ont reconduit leurs subventions.

En effet, la mission Politique de la Ville de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France – Préfecture de Paris, la DASES ainsi que le CCFD-Terre Solidaire confirment leur intérêt pour les actions que nous menons en nous accordant des aides financières identiques à l'année précédente.

Il en va de même pour la mission Egalité Femmes-Hommes de la Ville de Paris, qui nous a en outre accordé une aide exceptionnelle pour la réalisation d'un événement en lien avec la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les services de la mission Intégration de la Ville de Paris ont quant à eux cette année de nouveau diminué l'aide accordée pour nos actions.

En revanche, les services de la mission Politique de la Ville de Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires de la Ville de Paris nous ont cette année accordé une aide financière, qui nous avait été refusée les années précédentes.

La Mission Intégration de la Préfecture a reconduit son soutien financier pour notre action de permanence juridique pour les femmes, revenant cette année à un montant identique aux années précédant l'année 2015.

Le service Médiation-Prévention-Protection de la Région Ile-de-France n'a pas renouvelé son aide accordée depuis quelques années pour notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits. L'appel à projet sur les thèmes de la médiation, de la prévention et de la protection n'ayant pas été reconduit depuis la nouvelle mandature à la Région.

FEMMES DE LA TERRE

Cette année encore, nous nous sommes vues notifier un refus de subvention de la part du service des Droits des Femmes de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France – Préfecture de Paris.

Nous bénéficions par ailleurs d'un poste aidé par le FONJEP (financé par l'ACSE). Le poste de la juriste coordinatrice.

En outre, nous nous sommes vues attribuer cette année une aide financière de la Fondation SNCF, notre projet de permanence d'écrivain public et d'accès au droit ayant été désigné lauréat des Coups de Cœurs Solidaires 2016 de cette Fondation.

Enfin, la participation des usager(e)s de la permanence juridique aux frais de fonctionnement, si minime soit-elle, demeure une exigence, sauf en cas d'indigence. Nous constatons en effet que l'effort de participation implique davantage l'usager(e) dans les démarches engagées dans son intérêt.

FEMMES DE LA TERRE

Les activités de l'association

Tout en continuant à assumer nos tâches traditionnelles décrites ci-après en trois actions spécifiques, nous maintenons notre engagement dans des actions collectives et dans la valorisation du travail en réseau. En effet, les modifications très fréquentes, souvent en faveur d'un durcissement, des lois en matière d'asile, de droit au séjour et de nationalité exigent un renforcement de l'union des associations qui militent pour la défense des droits fondamentaux.

ACTIONS MENEES PAR L'ASSOCIATION

I. Action 1 : permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes et actions de lutte contre la double violence

1. La permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes

a. Objectifs

Notre rôle premier est d'offrir aux femmes étrangères, ou qui ont des liens avec l'étranger, un lieu fixe où elles peuvent venir confier leurs difficultés, être informées, soutenues, accompagnées et orientées. Nous leur donnons des informations juridiques et sociales puis, lorsque nécessaire, nous les aidons dans leurs démarches.

b. Fonctionnement et réalisations

➤ **Accueil**

Les permanences d'accueil ont lieu tous les jeudis et l'équipe au complet se retrouve ce jour-là. Le premier contact physique se fait, en principe, sur rendez-vous. Mais de plus en plus de personnes viennent hors permanence et sans rendez-vous. Nous les recevons dans la mesure du possible ou les réorientons vers la permanence téléphonique.

Les deux salariées sont présentes le reste de la semaine (sauf le vendredi, réservé aux déplacements, accompagnements, formations suivies ou données, ou réunions extérieures) pour assurer le suivi des dossiers, les échanges avec nos partenaires (organismes publics, privés, associatifs), les nombreux rendez-vous fixés hors permanence (pour les personnes déjà accompagnées par l'association), ainsi que la gestion courante de l'association. Les bénévoles viennent régulièrement le jeudi.

➤ **Permanence téléphonique**

Cette permanence, qui a lieu tous les lundis entre 13h et 17h, est assurée par les salariées juristes de l'association. Elle est très sollicitée. En 2016, nous avons reçu 945 appels (1 047 en 2015). Les appels proviennent de ressortissants étrangers, en situation régulière ou non, de Français ayant des liens avec l'étranger, de travailleurs sociaux, de services publics, etc. Elle nous permet de satisfaire de nombreuses demandes de renseignements ou d'orientations sans que les intéressé(e)s aient à se déplacer. Elle permet aussi de donner des rendez-vous et de préciser tous les documents qui seront

FEMMES DE LA TERRE

nécessaires lors du rendez-vous que nous fixons pour la permanence d'accueil, et ainsi de faire gagner du temps à la personne reçue. Enfin, elle permet d'assurer le suivi des dossiers en cours.

La permanence téléphonique apporte une amélioration indéniable à l'efficacité de notre permanence d'accueil. Cependant certaines personnes, du fait du nombre important d'appels, ne parviennent pas à nous joindre le lundi. Aussi elles nous laissent des messages sur le répondeur, messages que nous devons traiter.

L'écoute des messages, demandant beaucoup d'attention, est quelques fois ardue : il faut rappeler une ou plusieurs fois, discuter longuement pour bien comprendre le problème afin de pouvoir informer, orienter ou donner un rendez-vous. Aussi, nous nous efforçons, de plus en plus, de répondre aux appels téléphoniques en temps réel.

➤ **Courriers**

Nous avons toujours des demandes écrites (courriers, mail et fax) émanant de toute la France et quelquefois de l'étranger. Nous répondons le plus précisément possible, et si l'expéditeur est en région parisienne, nous lui proposons éventuellement un rendez-vous.

➤ **Profils des bénéficiaires**

Nous avons traité cette année 532 dossiers pour lesquels nous avons effectué 3 741 interventions. En 2016, notre public se composait, pour un peu plus de la moitié, de femmes célibataires, veuves ou séparées. L'autre partie est constituée de femmes mariées, pacsées ou vivant en concubinage et de jeunes. Certaines ont des enfants, avec elles en France ou restés dans le pays d'origine, d'autres pas.

Nous continuons à recevoir de nombreuses jeunes filles en rupture familiale et des femmes seules qui ont fui leur pays ou qui ont été abandonnées par le mari ou le compagnon les ayant fait venir.

Quelques hommes viennent aussi nous consulter. Nous répondons à leurs demandes d'information, mais dans la mesure du possible nous les orientons vers d'autres structures pour conserver le caractère spécifique de l'association, sauf lorsqu'ils viennent nous consulter pour leur femme ou leurs enfants, notamment lorsque ceux-ci, restés dans leur pays d'origine, sont en butte à des refus de délivrance de visa d'entrée en France alors même qu'ils ont été admis à séjourner sur le territoire français au titre du regroupement ou du rapprochement familial, pour les réfugiés.

Les chiffres restent stables au regard des origines nationales des femmes qui viennent nous rencontrer.

Certaines femmes sont de nationalité française (3%). L'origine des autres est très diverse. Cette année encore, c'est la Côte d'Ivoire qui est le pays le plus représenté (14%), suivie du Mali (11%), de l'Algérie (9,5%), du Maroc (7%), et du Sénégal (7%). Pour les autres pays d'Afrique, quelques pays d'Asie et d'Amérique du Sud, on relève entre 1 et 33 dossiers pour chacun. Nous recevons en revanche peu de ressortissantes et ressortissants des pays d'Europe de l'Est et des pays d'Asie.

Il peut s'agir de primo arrivantes ou de femmes établies en France depuis plusieurs années.

Nous recevons toujours beaucoup de femmes victimes de violence conjugale ou familiale (96 en 2016, 100 en 2015), notamment victimes d'excision et qui craignent que leurs filles le soient, à leur

FEMMES DE LA TERRE

tour, en cas de retour dans leur pays d'origine (37 en 2016, 44 en 2015). Beaucoup de femmes font aussi état de risque de mariage forcé ou de violences familiales subies dans le pays d'origine.

Nous recensons, pour 2016, 23 résultats négatifs et 101 résultats positifs qui se matérialisent par l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour, le bénéfice du statut de réfugié ou d'une protection subsidiaire, l'obtention d'un visa d'entrée en France etc. (18 résultats négatifs et 108 résultats positifs en 2015).

➤ Demandes

Les demandes sont relatives notamment à :

- une information générale sur le droit des étrangers et la nationalité française,
- une première demande de titre de séjour,
- la consolidation d'une situation administrative en France, soit par le passage de la carte de séjour temporaire (valable un an) à la carte de résident (valable dix ans), soit par une demande de naturalisation,
- un refus de regroupement familial,
- un refus de visa pour un membre de la famille resté dans le pays d'origine et admis au bénéfice du regroupement familial en France,
- une demande d'asile, essentiellement pour obtenir une protection contre l'excision ou un mariage forcé,
- des droits en matière de protection sociale, d'emploi, de droit de la famille.

Nous observons toujours que de nombreuses personnes que nous avons soutenues dans leurs démarches de régularisation reviennent demander des informations pour des membres de leur famille ou pour des amis.

Il arrive aussi que nous revoyions certaines d'entre elles, non plus dans le cadre de la permanence juridique mais dans celui de la permanence d'écrivain public et d'accès aux droits du mardi, pour une difficulté qui ne rentre pas dans le cadre du droit des étrangers.

2. Les actions de lutte contre la double violence

La double violence se définit comme la superposition de violences conjugales ou intra-familiales et d'une violence institutionnelle.

En effet, les femmes étrangères peuvent être l'objet d'une double discrimination, en tant que femmes et en tant qu'étrangères. Les violences particulières qu'elles peuvent subir en tant que femmes (mutilations génitales féminines, mariage forcé, crime d'honneur, violences conjugales, etc.) peuvent ainsi être aggravées par la précarité de leur statut administratif sur le territoire français.

Elles peuvent alors se trouver dans une situation qui les empêche de se défendre efficacement, notamment lorsqu'elles sont victimes de violences en raison de :

- l'absence de titre de séjour ;
- ou la possession d'un titre de séjour conditionné par une communauté de vie avec un partenaire (compagnon ou mari) qui les place dans une situation de dépendance.

Elles peuvent alors être dissuadées d'aller se plaindre aux autorités ou de quitter l'auteur des violences. L'irrégularité du séjour peut ainsi avoir des répercussions sur la jouissance des droits fondamentaux.

FEMMES DE LA TERRE

Nous menons deux types d'action au regard de la double violence. Tout d'abord, nous recevons dans le cadre de nos permanences des femmes victimes de double violence. Nous accueillons ces femmes pour les accompagner au mieux dans leurs démarches, en les aidant par exemple à porter plainte alors même qu'elles ne disposent pas de titre de séjour.

Parallèlement à ces actions régulières, nous menons des actions ponctuelles d'information et de sensibilisation auprès de la société civile sur la problématique spécifique de la double violence, et également des actions de plaidoyer afin d'alerter les pouvoirs publics sur la situation de ces femmes et de faire évoluer la législation à cet égard.

a. La prise en compte de la violence subie dans les permanences

Beaucoup de femmes venant à notre permanence rencontrent des problèmes de violence, conjugale ou intrafamiliale, qui peuvent aboutir à des plaintes déposées au commissariat de police ou à des demandes de divorce. Ces femmes se retrouvent dans des situations de précarité extrême, aggravées par la rigidité des textes de loi ou par l'interprétation restrictive faites de ces textes par les institutions

Nous prenons le temps de les écouter et nous leur proposons, éventuellement, de prendre rendez-vous avec une structure spécialisée dans le soutien psychologique. Nous travaillons sur la spécificité de ces situations de violence et agissons de manière à ce que la violence que subissent ces femmes soit reconnue et à ce qu'elles puissent faire valoir leurs droits. Dans ce domaine particulier, il est essentiel de travailler en réseau.

Cette action exige de notre équipe un travail intensif, régulier et extrêmement diversifié.

Cette année, nous avons encore fait face à un grand nombre de situations de femmes victimes de violence (96 en 2016, 100 en 2015). Nous avons en particulier été sollicitées par des femmes victimes d'excision et craignant que leurs filles soient à leur tour excisées en cas de retour dans leur pays d'origine.

b. Les actions de lutte contre la double violence

Dans le cadre de notre activité, nous menons des actions de lutte contre la double violence. Ces actions ont pour objectif d'informer et de sensibiliser le public sur la question spécifique de la double violence. Nous menons par ailleurs des actions de plaidoyer auprès des institutions et organismes publics afin de faire reconnaître cette double forme de violence et de faire évoluer la législation à cet égard.

Ce travail est effectué non seulement par l'association seule mais également dans le cadre d'actions communes menées au sein du réseau ADFEM (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes).

➤ **Contexte de la lutte contre la double violence en 2016**

Cette année, les actions de lutte contre la double violence ont été menées dans le contexte de réforme du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA). En effet, un projet de loi, intitulé « *Projet de loi relative à la maîtrise de l'immigration* », a été présenté par le gouvernement au cours de deuxième semestre 2015. Ce projet de loi contenait des modifications

FEMMES DE LA TERRE

notamment quant à la situation des femmes migrantes victimes de violences conjugales. La loi n°2016-274 relative au droit des étrangers en France a finalement été adoptée le 7 mars 2016.

➤ **Les actions menées par l'association seule**

Notre association a mené des actions propres de lutte contre la double violence.

Nous avons tout d'abord tenu, le 8 mars 2016, un stand d'information sur le forum associatif lors de l'événement « *Journée des droits des femmes* », organisé par l'association Femmes en Action, en partenariat avec le Palais de la Femme, Fondation de l'Armée du Salut à Paris (11^{ème} arrondissement).

Les salariées de l'association ont également participé à la rédaction d'une note pratique en collaboration avec le GISTI et la Cimade, sur le thème « *Droit au séjour et violences familiales* ». Ce document est paru au mois de juin 2016 et est destiné aux étrangers et à ceux qui les soutiennent afin de leur donner, de manière aussi accessible que possible, les moyens de résoudre les difficultés auxquelles ils se heurtent.

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, nous avons tenu une conférence sur les violences faites aux femmes migrantes à Besançon. Cette soirée, qui a eu lieu le 23 novembre 2016, était proposée par Solidarité Femmes Besançon, Femmes de la Terre et le Collectif XYZ (pour plus de précisions sur cet événement, voir page 19 du présent rapport d'activité).

A cette même occasion, nous avons organisé un événement dans les locaux de l'association. Cet événement a eu lieu le 24 novembre 2016 et il s'agissait de la projection du film « *Persépolis* » de Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud, suivie d'un débat portant sur les questions liées à l'exil et aux violences faites aux femmes.

Cette action, mise en place l'an passé, a été une réussite et nous encourage à renouveler l'organisation ce type d'événements pour les années à venir.

Enfin, nous avons porté une attention particulière à la question de la double violence et des violences faites aux femmes étrangères lors des formations animées au cours de cette année, notamment le 31 mai 2016 à la demande de l'association GISTI dans le cadre d'une formation proposée par cette association et à destination de l'association ARS 95 et le 10 décembre 2016 lors d'une formation destinée aux membres de l'association Expertij, Experts et Traducteurs Interprètes Judiciaires.

➤ **Les actions menées en réseau**

L'association Femmes de la Terre lutte également contre la double violence dont peuvent être victimes les femmes étrangères dans le cadre d'action menées avec le **réseau ADFEM (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes)** (pour plus de précision sur ce réseau et les associations membres, voir en page 21 du présent rapport d'activité).

Le réseau ADFEM est un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour et de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes.

FEMMES DE LA TERRE

Femmes de la Terre participe aux réunions mensuelles du réseau ADFEM et prend activement part aux diverses actions menées par le réseau.

Le réseau mène des actions de plaidoyer visant à faire des propositions en vue de la modification de lois ou de projets de lois touchant à la situation des femmes étrangères victimes de violence. Nous sommes également amenées à rencontrer les représentants d'institutions pour échanger sur ces questions.

Cette année, dans ce contexte de projet de loi réformant le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile, les associations du réseau ADFEM, attachées à la situation des femmes étrangères en France, ont analysé le projet de loi en vue de présenter les avancées et les inquiétudes en découlant.

Le réseau ADFEM a ainsi publié au cours du mois de janvier 2016 un communiqué de presse visant à attirer l'attention des parlementaires sur la situation des femmes exilées et migrantes dans le projet de loi immigration.

La Cimade a présenté, avec le soutien du réseau ADFEM, des propositions d'amendements à ce projet de loi.

Nos différentes associations ont par la suite tenu une veille sur l'application de cette nouvelle loi, notamment sur le contenu des décrets d'application, ainsi que sur les conséquences pratiques pour les femmes étrangères.

Les membres du réseau ADFEM, dont Femmes de la Terre, ont également organisé le samedi 15 octobre une réunion de mutualisation des pratiques et d'échanges à l'attention des bénévoles et professionnel-le-s travaillant auprès du public de femmes étrangères victimes de violences. Cet événement avait pour objectif d'informer les bénévoles et les professionnel-le-s sur la situation spécifique des femmes étrangères victimes de violences, notamment à l'aide de documents de formation, mais également de recenser les différents dysfonctionnements des administrations en vue de l'organisation d'actions ultérieures. Cette réunion a rassemblé une trentaine de personnes à la Maison des Femmes de Paris.

II. Action 2 : Permanence d'« Ecrivain public et d'accès aux droits »

1. Objectif

Cette permanence vise à prévenir les situations difficiles en accompagnant le public dans ses démarches administratives ou juridiques. Elle répond à une demande qui a longtemps été exprimée par une partie du public de la permanence juridique, mais que l'association n'a eu les moyens d'honorer qu'en 2004 après son arrivée dans les locaux du 19^{ème} arrondissement.

Elle est plus particulièrement adaptée au quartier dans lequel l'association est implantée depuis lors et a été soutenue par les acteurs institutionnels du 19^{ème} arrondissement de Paris dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'action menée sur le quartier Danube – Solidarité et sur le quartier Flandres.

FEMMES DE LA TERRE

Elle est ouverte en priorité à tous les habitants, hommes et femmes, de ces quartiers dits prioritaires, ce qui n'exclut pas que nous y recevions des personnes venant de tout le 19^{ème} arrondissement, de Paris et même de banlieue proche.

Lors de cette permanence, les salariées et les bénévoles lisent les courriers administratifs qui leur sont soumis, donnent les explications, rédigent les réponses, remplissent les formulaires, téléphonent aux administrations et organismes privés et tentent des médiations. Et si besoin, elles aident à la constitution des dossiers.

Nous donnons au public les moyens d'intervenir immédiatement, en lui permettant de présenter les documents appropriés et de suivre les procédures adéquates. Nous lui donnons les moyens de faire valoir ses droits à plus long terme en l'informant et en le sensibilisant sur les outils juridiques à sa disposition.

L'objectif de cette action est de rompre avec l'isolement social, d'aider à passer la barrière des démarches administratives, souvent compliquée par un vocabulaire administratif difficilement compréhensible, et des procédures complexes, d'amener les usagers à être plus autonomes lors de leurs démarches administratives et de les aider à accéder à leurs droits.

2. Fonctionnement et réalisations

La permanence fonctionne le mardi après-midi de 13h à 17h sans rendez-vous. Elle est animée par les deux salariées de l'association aidées par des bénévoles.

➤ Les bénéficiaires

Le public reçu est un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne. Il s'agit d'un public souvent en difficulté ou en situation de précarité, tant pour des raisons économiques que sociales ou culturelles, et parfois même en rupture sociale.

En 2016, 306 personnes sont venues nous solliciter et lors de cette permanence 683 entretiens ont été menés (contre 344 personnes et 689 entretiens en 2015).

Au 31 décembre 2016, parmi les 306 personnes bénéficiaires de cette action, 129 étaient déjà usagères de la permanence les années précédentes.

Le nombre de bénéficiaires de cette action reste ainsi stable.

• Sur le sexe, l'âge et la nationalité des bénéficiaires

A la fin de l'année 2015, les services instructeurs des demandes financements de nos actions ont sollicité des éléments chiffrés relatifs au sexe, à l'âge et à la nationalité de nos bénéficiaires.

Nous avons donc, dans la mesure du possible et avec le souci du respect de la vie privée de nos bénéficiaires, essayé d'établir des statistiques quant à ces éléments.

Ainsi, selon les données recueillies, bien que cette permanence soit ouverte indistinctement aux femmes comme aux hommes, une majorité de nos bénéficiaires sont des femmes (64%).

Concernant l'âge de nos bénéficiaires, 6% sont âgés de 18 à 25 ans, 32% de 26 à 40 ans, 27% de 41 à 60 ans et 11% sont âgés de plus de 60 ans.

FEMMES DE LA TERRE

Les chiffres relatifs à la nationalité des bénéficiaires révèlent que 17% de nos bénéficiaires sont des ressortissants français et 54% sont des ressortissants de pays tiers à l'Union Européenne. Il faut cependant préciser concernant ces données relatives à la nationalité qu'il n'a pas été possible de recueillir cette information pour 114 de nos 306 bénéficiaires.

- **Sur le lieu d'habitation des bénéficiaires**

Depuis l'année 2015 et la redéfinition de la cartographie des quartiers dits « *Politique de la Ville* » et désormais appelés « *Quartiers Prioritaires* », nous réalisons des statistiques mettant en évidence le lieu d'habitation de nos bénéficiaires en essayant de faire ressortir au mieux les chiffres tenant aux bénéficiaires habitant un « *Quartier prioritaire* » ou un « *Quartier de Veille Active* », non seulement pour le 19^{ème} arrondissement, lieu d'implantation de l'association, mais aussi, et dans la mesure des éléments portés à notre connaissance par nos bénéficiaires, pour les autres arrondissements de PARIS.

On relèvera à cet égard que les quartiers dits « *de Veille Active* » recouvrent des territoires, auparavant classés en « *Zone Urbaine Sensible* » (ZUS) et/ou couverts par un CUCS, n'étant désormais plus classés en quartier prioritaire mais étant néanmoins inscrits dans un contrat de ville

En ce qui concerne le 19^{ème} arrondissement, nous avons également décidé de faire apparaître les bénéficiaires habitant dans des quartiers qui ne sont pas considérés comme prioritaires mais qui sont en proche périphérie de ces quartiers et dont le public rencontre souvent des difficultés d'ordre social.

Comme les années précédentes, il faut noter que les personnes qui reviennent très souvent sont originaires du micro-quartier « *Danube-Solidarité* », quartier d'implantation de l'association.

Le nombre d'usagers venant des « *Quartiers Prioritaires* » du 19^{ème} arrondissement de PARIS est relativement stable.

Ainsi, parmi nos usagers du 19^{ème} arrondissement de PARIS, 134 sont issus de « *Quartiers Prioritaires* » et 1 d'un quartier de « *Veille Active* », ce qui représente plus de 44% de nos bénéficiaires.

Si l'on y ajoute les bénéficiaires habitant des rues en toute proche périphérie de ces quartiers (25 personnes), ce pourcentage monte à plus de 52%.

Enfin, le nombre total de nos bénéficiaires provenant de « *Quartiers Prioritaires* » et de quartiers de « *Veille Active* » (hors quartiers de proche périphérie), PARIS et banlieue confondus, s'élève à 61%.

Enfin, les orientations des usagers du 19^{ème} arrondissement vers notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits se font toujours majoritairement par le bouche à oreille, les assistantes sociales et le centre social et culturel Danube.

- **Les problèmes traités**

La majorité des problèmes traités lors de la permanence concerne des situations de rupture sociale.

Notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits est désormais tenue par les deux salariées juristes de l'association ainsi que par deux bénévoles, notre salariée chargée d'accueil et d'accompagnement ayant rompu son contrat de travail à la fin de l'année 2015.

FEMMES DE LA TERRE

Un accueil assuré en partie par des juristes permet de faire de cette permanence non seulement une permanence d'écrivain public mais également d'accès aux droits.

Ainsi, on note que 22% des problèmes traités en 2016 dans le cadre de cette permanence relevaient de questions liées à l'accès aux droits, notamment en matière de droit de la famille, de droit pénal, d'aide juridictionnelle etc.

Cet aspect est particulièrement intéressant dans la mesure où nous sommes la seule structure, sur le territoire où nous sommes implantées, à proposer une permanence d'accès aux droits.

Les autres problèmes traités relèvent d'une mission d'écrivain public.

Ces demandes concernent notamment :

- **Des demandes d'ouverture de droits sociaux** (Assurance Maladie, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales etc.) ;
- **L'emploi et les relations avec le Trésor Public** (aide aux démarches Pôle Emploi, déclaration de revenus, dossiers de retraite, etc.) ;
- **L'endettement et le droit de la consommation** (abonnements ou résiliations de contrat avec les différents opérateurs de télécommunication, demande d'échéancier etc.) ;
- **Le logement** (formulaire de renouvellement d'inscription en tant que demandeur de logement social, courriers de relance ou de changement de situation, recours devant le Tribunal administratif pour la demande de droit au logement opposable (DALO) etc.).

D'autre part, nous continuons à accompagner nos usagers dans toutes les démarches de la vie au quotidien en lien avec les fournisseurs d'énergie, le transport, les demandes de pièces d'identité ou de document d'Etat Civil...

Nous aidons également un certain nombre de personnes pour la lecture et la compréhension des courriers qui leur sont adressés.

Pour les demandes liées à la recherche d'emploi, les usagers sont orientés vers des associations qui aident à la rédaction des CV et des lettres de motivation, telles que le Danube Palace, qui intervient sur le même territoire que notre association.

On note par ailleurs l'apparition massive d'un nouveau type de demandes : les demandes d'aides dans l'accomplissement de démarches dématérialisées.

Ces demandes requièrent un travail spécifique, devenu indispensable avec la dématérialisation de nombreuses démarches de la vie quotidienne. Elles demandent beaucoup de temps : il convient en effet d'expliquer le fonctionnement d'internet, de créer une adresse email à des usagers qui parfois ne savent ni lire ni écrire, et encore moins se servir d'un ordinateur.

En 2016, sur la totalité des demandes formulées par nos bénéficiaires, près de 4% étaient liées à une démarche dématérialisée.

Pour des dossiers qui demandent un suivi plus approfondi, nous effectuons des accompagnements auprès des structures concernées. Pour certains dossiers incomplets, nous assurons le suivi sur rendez-vous.

FEMMES DE LA TERRE

Notre intervention facilite l'échange entre les usagers et les organismes auxquels ils sont confrontés. La rédaction de recours, de lettres de demandes ou de contestation que nous introduisons, les explications et informations fournies lors de nos permanences contribuent à réduire la rupture sociale. Notre intervention rassure également les personnes quant à l'avenir et les incite à agir.

III. Action 3 : Sensibilisation et formation sur le droit des étrangers et les droits des femmes

1. Objectifs

L'association développe une action d'information et de formation dans le but de faire partager son savoir et son expérience en matière de droit des étrangers et de droit des femmes et de promouvoir les droits des femmes, notamment ceux des femmes étrangères.

2. Réalisations

a. Sensibilisation

L'action de sensibilisation consiste à participer à sessions d'information et à agir en vue d'informer largement un public, professionnel ou non, sur l'action de l'association et sur les droits des femmes et/ou les droits des étrangers.

➤ **Création d'une infolettre**

Au début de l'année 2016, nous avons fait la rencontre d'un nouveau, qui s'est proposé de développer la rédaction et la diffusion d'une infolettre pour Femmes de la Terre.

L'idée est d'informer, à raison d'une infolettre tous les 3 ou 4 mois, nos adhérents, partenaires et subventionneurs des actions menées par l'association (activités habituelles, événements etc.) et d'informer par un article sur un point de droit spécifique (l'accès à la nationalité française, le regroupement familial etc.).

La première infolettre est parue au cours du mois de septembre 2016.

➤ **Participation à la rédaction d'ouvrage**

L'association a participé à la rédaction d'un ouvrage, édité par l'association GISTI en juin 2016 sous la forme d'une note pratique, intitulé : « *Droit au séjour et violences familiales* ».

Cette note pratique s'attache à présenter le mécanisme de l'ordonnance de protection, créée en 2010, avant de présenter les différents cas envisagés par la loi pour tenir compte des violences familiales dans le cadre du droit au séjour des étrangers et des étrangères.

➤ **Intervention publique**

Femmes de la Terre est intervenue lors du séminaire « *Quartiers – Femmes – Citoyenneté : mieux agir* », organisé par l'ADRIC, le 8 février 2016 dans les locaux de la Mairie du 19^{ème} arrondissement de PARIS, en présentant ses actions sur le terrain en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations.

Nous avons également été invitées à intervenir, pendant 2 heures, lors d'une conférence organisée par l'association Solidarité Femmes Besançon et le collectif XYZ à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 23 novembre 2016. Cette conférence avait pour thème « *Les violences faites aux femmes migrantes* ».

FEMMES DE LA TERRE

Le collectif XYZ a inauguré la soirée par des lectures de témoignages et de textes d'auteur. Une des salariées de Femmes de la Terre a ensuite tenu une conférence sur les violences faites aux femmes migrantes. Ont alors été présentées les violences subies dans le pays d'origine et sur le territoire français, et les conséquences de celles-ci sur le droit au séjour des femmes étrangères. La conférence a réuni une quarantaine de participants et a été suivie d'un échange avec la salle.

➤ **Événement de sensibilisation**

Cette année, forte de la réussite de ce type d'action l'an passé, l'association Femmes de la Terre a organisé à nouveau un événement dans ses locaux à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, qui a lieu chaque année le 25 novembre.

Ainsi, le 24 novembre 2016, nous avons proposé la projection du film « *Persépolis* » de Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud. Ce film a été suivi d'un débat sur les questions liées à l'exil et aux violences faites aux femmes.

Plus d'une dizaine de personnes ont assisté à cet événement.

➤ **Journée portes ouvertes et tenue de stands d'information**

Cette année, à l'occasion de la première édition de la semaine de l'intégration à Paris, nous avons proposé une journée portes-ouvertes, le 12 mai 2016, afin de faire connaître nos actions en faveur de l'intégration des populations étrangères, notamment sur Paris.

Par ailleurs, nous avons participé à la deuxième journée portes-ouvertes des associations du quartier Danube-Solidarité-Marseillaise, le 19 octobre 2016, et avons ainsi accueilli à cette occasion des habitants du quartier pour les informer sur nos actions.

Comme les années précédentes, l'association a en outre tenu un stand d'information lors de la Fête des Associations, de la Culture et de la Citoyenneté, qui a eu lieu le 17 septembre 2016 ainsi que sur le forum associatif lors de l'événement « *Journée des droits des femmes* », organisé par l'association Femmes en Action, en partenariat avec le Palais de la Femmes, Fondation de l'Armée du Salut, le 8 mars 2016.

Nous avons par ailleurs été invitées cette année à tenir un stand d'information lors des rencontres de l'engagement citoyen, organisées par la Fédération de Paris du Parti Socialiste, le 21 mai 2016.

➤ **Interviews et médias**

Nous avons également été interviewées, dans le cadre d'entretiens téléphoniques, par un chercheur de doctorat en sciences politiques au sein de Science-Po sur le thème de « *L'accès à la nationalité en France et au Royaume-Uni* », le 13 avril 2016 ainsi que par une étudiante en Master 1 de Psychologie interculturelle dans le cadre d'une recherche sur le thème des « *Femmes étrangères victimes de violences, quels moyens pour en parler ?* », le 16 novembre 2016.

Par ailleurs, nous avons participé à une recherche européenne intitulée « *Transnational solidarity at time of crisis* », menée par une assistante de recherche au CEVIPOF de Sciences Po Paris, le 21 juillet 2016.

➤ **Annuaire, guides et répertoires**

Nous continuons à apparaître dans divers annuaires et répertoires faisant l'objet d'éditions et de réactualisations annuelles.

FEMMES DE LA TERRE

Il s'agit notamment de :

- l'annuaire des associations locales et nationales de lutte contre les violences faites aux femmes, édité par le Ministère du Droit des Femmes,
- le répertoire d'actions contre les violences spécifiques faites aux femmes immigrées ou issues de l'immigration, édité par le Centre de ressources « *Politique de la Ville en Essonne* »,
- l'annuaire en ligne du Réseau Périnatal de Paris Nord,
- le guide « *Solidarité à Paris – Hiver* », édité par la Mairie de Paris,
- le répertoire des associations travaillant sur les questions de mutilations sexuelles féminines, réalisé par la Fondazione Brodolini, à la demande de la Commission Européenne, Département de Justice pour l'égalité hommes-femmes,
- le site internet Eurogender, plateforme de coopération et d'échange sur la question de l'égalité hommes-femmes
- la Fiche-contact intitulée « *Victimes de violences : prenez contact* », réalisée à l'initiative de la Mission Observatoire de l'Egalité Femmes-Hommes de la Ville de Paris,
- l'annuaire en ligne des associations franciliennes agissant pour l'égalité femmes-hommes, réalisé par le Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la Région Ile-de-France et centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes.

Par ailleurs, nous apparaissions également dans un guide pratique visant à permettre aux femmes victimes de violences de connaître leurs droits et de les faire valoir, édité en juillet 2016 par la Ligue des Droits de l'Homme.

b. Formation

Femmes de la Terre a animé, le 31 mai 2016, une formation d'une demi-journée sur le thème du « *Droit au séjour des personnes étrangères* », à la demande de l'association GISTI dans le cadre d'une formation proposée par cette association aux salariés de l'association Agir pour la Réinsertion Sociale (ARS) 95, dont le but est d'accompagner des publics en difficulté vers la (ré)insertion sociale.

L'association a également animé une seconde formation d'une demi-journée, le 10 décembre 2016, sur le thème « *Le parcours administratif et social des familles migrantes* », pour l'association Expertij, Experts et Traducteurs Interprètes Judiciaires.

Nous avons décidé de développer notre activité de formation, et avons à cette fin sollicité l'octroi d'un numéro d'organisme formateur.

FEMMES DE LA TERRE

LES RESEAUX ET LA COOPERATION INTER-ASSOCIATIVE

I. Réseaux

1. Réseau pour la défense des droits des femmes étrangères victimes de violence ou persécutées : le réseau ADFEM

L'association Femmes de la Terre travaille en réseau pour lutter contre la double violence et pour la défense des droits des femmes étrangères, notamment au sein du réseau **ADFEM** (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes).

Il s'agit d'un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour et de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce collectif est né en mars 2008 de la fusion du GRAF (Groupe Asile Femmes, créée en 2004) et du Comité d'Action contre la Double Violence (créé en 2003), et rassemble plusieurs associations qui sont, en 2014 :

- La Cimade,
- Le CNIDFF (Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles),
- Le Comede,
- Femmes de la Terre,
- Femmes Migrantes Debout,
- La FASTI (Fédération des Associations de Soutien aux Travailleurs Immigrés),
- La FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes),
- La LFID (Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie),
- Le RAJFIRE (Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées).

L'action d'ADFEM s'organise autour de la lutte contre la double violence subie par les femmes étrangères.

Les actions menées en 2016 avec ce réseau sont développées en pages 13 et 14 du présent rapport d'activité.

2. Réseaux pour la défense des droits des étrangers

a. Réseaux internationaux

L'association Femmes de la Terre est membre du réseau international **PICUM** (Platform for International Coopération on Undocumented Migrants), dont le but est la mutualisation des connaissances et des pratiques concernant les migrants sans papiers.

b. Réseaux européens

➤ Participation au **Réseau Européen (de Lutte) Contre le Racisme (ENAR)**

La Conférence constitutive s'est tenue à Bruxelles en octobre 1998, à l'initiative de la Commission européenne, dans le prolongement des actions réalisées en 1997 dans le cadre de l'année internationale contre le racisme.

FEMMES DE LA TERRE

Femmes de la Terre est membre de ce réseau européen depuis sa constitution.

En 2016, Femmes de la Terre a poursuivi sa collaboration au sein du Comité français d'ENAR.

- Suivi et développement de notre collaboration avec **la Coordination française et la Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille**

Femmes de la Terre est membre de la Coordination française pour le droit des étrangers à vivre en famille et poursuit sa collaboration avec ce réseau.

c. Réseaux nationaux

- **Collectif Uni(e)s Contre une Immigration Jetable (UCIJ)**

Femmes de la Terre continue à participer au collectif UCIJ, qui regroupe plus de 800 organisations dans toute la France.

- **Réseau Education Sans Frontières (RESF)**

Femmes de la Terre fait partie du Réseau Education Sans Frontière, qui rassemble plus de 200 organisations.

L'association travaille régulièrement en lien avec certains comités locaux de RESF, notamment pour des dossiers de parents d'enfants scolarisés en France et de jeunes majeurs.

- **Groupe Egalité et Droits Sociaux**

L'association Femmes de la Terre est toujours membre de ce groupe qui rassemble des membres d'associations, des juristes, des universitaires, des chercheurs et des travailleurs sociaux qui se réunissent et échangent sur la problématique des droits sociaux des migrants.

3. Réseaux organisés dans le cadre de la « Politique de la Ville »

Dans le cadre de la Politique de la Ville, nous participons aux fêtes de quartiers et aux diverses réunions inter-associatives.

Ces réseaux nous permettent d'avoir des informations diverses sur la vie du quartier et par la même occasion des échanges et des rencontres avec les autres associations.

Cette année, en raison de la réduction de nos effectifs, nous n'avons pas pu participer de façon aussi active que les autres années aux réunions de coordination inter associative organisées dans le cadre de la « *Politique de la Ville* » par la DDCT (Direction de la Démocratie, des Citoyens et du Territoire) (ex-DPVI, Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration) et VVV (Ville Vie Vacances).

Nous avons néanmoins participé à divers groupes de travail ou réunions de coordination visant à identifier les partenaires sur le territoire et coordonner les actions des différents acteurs, dont nous faisons partie.

Ainsi, nous avons participé à la première réunion de coordination des acteurs de l'accès au droit du 19^{ème} arrondissement de Paris, organisée par Madame Fatoumata KONE, Conseillère de Paris, Déléguée chargée de l'accès au droit, le 10 novembre 2016 ainsi qu'au groupe de travail relatif à l'axe 2 du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CCPS) « *Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes*, organisé par la Mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris, le 11 janvier 2016

FEMMES DE LA TERRE

II. Partenariats

Notre collaboration s'est poursuivie avec les associations de défense des droits des étrangers et les associations de lutte pour la protection des droits de l'homme et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Nous privilégions les rapports tant sur le plan associatif que sur le plan administratif et institutionnel (services sociaux, préfectures, mairies, ministères, hôpitaux, établissements scolaires).

1. Partenaires associatifs

➤ **Partenariats privilégiés** (par ordre alphabétique)

° **Antenne Jeunes Solidarité**

Nous avons longtemps entretenu un partenariat avec l'Antenne Jeunes Solidarité de Paris 19^{ème} arrondissement afin d'apporter et de partager nos expertises et nos connaissances.

Notre association recevait ainsi des femmes ou des jeunes orientés par l'Antenne Jeunes, tant lors de notre permanence juridique en droit des étrangers que lors de notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits et était parfois amenée à orienter ses usager(e)s vers l'Antenne Jeunes pour une aide dans des domaines liés à la scolarité, la formation, l'emploi, le logement, la santé ou la citoyenneté.

Femmes de la Terre accueillait en outre parfois les stagiaires de l'Antenne Jeunes lors de sa permanence d'écrivain public et d'accès aux droits afin de leur permettre de découvrir d'autres aspects du travail associatif d'aide à la personne.

L'Antenne Jeune a cependant fermé ses portes à l'été 2016.

° **Association Entraide et Espoir**

Nous travaillons avec cette association, située dans le 19^{ème} arrondissement, sur les dossiers de femmes confrontées à de graves difficultés de logement suite à l'obligation dans laquelle elles se sont trouvées de quitter le domicile de leur mari polygame.

L'association Entraide et Espoir oriente des personnes vers la permanence juridique ou la permanence d'écrivain public et d'accès aux droits de Femmes de la Terre.

Elle accompagne aussi certaines usagères de Femmes de la Terre à la préfecture, notamment lorsqu'il y a un besoin d'interprétariat en bambara.

° **Association Pour l'Insertion, la Citoyenneté et l'Egalité des Droits (APICED)**

L'objectif de cette association est de trouver une réponse originale aux problèmes auxquels se trouvent confrontés des étrangers récemment régularisés (difficultés d'insertion sociale et culturelle), la première étape indispensable étant souvent l'attribution d'un logement. APICED conseille et appuie les demandes des familles que nous lui adressons et nous oriente parfois certaines personnes confrontées à une difficulté liée au droit au séjour, à l'entrée en France ou à la nationalité française.

APICED organise des sessions d'information et de formation à l'attention des étrangers nouvellement régularisés, sur les thèmes de la vie quotidienne (logement social, retraite, prestations familiales, emploi, nationalité...), pour lesquelles Femmes de la Terre peut être amenée à intervenir.

FEMMES DE LA TERRE

° **Centre Social et Culturel Danube**

Le partenariat avec le Centre Social et Culturel Danube a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit, un progrès de la protection juridique et sociale, notamment des habitants du quartier.

Ce partenariat consiste en un partage de connaissances et d'expertise et une orientation mutuelle des usagers selon leurs besoins.

Il s'applique à l'aide apportée aux femmes et à leur famille proche, dans le cadre de leurs démarches relatives au droit des étrangers, et à tout public dans le cadre de la permanence d'écrivain public et d'accès aux droits.

A cet égard, nous avons rencontré, le 12 avril 2016, Cécile NAUD, Coordinatrice des ateliers sociaux linguistiques du Centre Social et Culturel Danube.

° **CCFD – Terre Solidaire**

Ce partenariat nous permet de développer notre réseau associatif par la rencontre des autres membres du programme Migrants-France pour lesquels nous devenons également une association ressource.

Il nous permet en outre de faire connaître notre action et notre savoir technique sur une zone géographique qui s'étend au-delà de la région Ile-de-France.

° **CIMADE Ile-de-France**

Ce partenariat a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences, en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit et un progrès dans la protection juridique des étrangers et en particulier des femmes étrangères victimes de violences. Il s'articule en particulier avec la permanence « *Femmes étrangères victimes de violences* »

° **PIMM'S 18/19**

Nous orientons nos usagers vers le PIMM'S 18/19 pour le suivi des dossiers d'aide à l'économie d'énergie. Une fiche de liaison est établie pour le suivi de l'orientation.

° **Libre Terre des Femmes**

L'association Libre Terre des Femmes est une association qui s'adresse aux femmes victimes de violences et leur propose des groupes de paroles, des ateliers de reprise de confiance en soi, des ateliers de bien-être... Elle propose également un accompagnement juridique dans les démarches liées à la sortie des violences (divorce, dépôt et suivi de plainte, procédure pénale etc.).

Notre action peut souvent s'avérer complémentaire avec celle de l'association Libre Terre des Femmes dans la mesure où celle-ci ne propose pas un accompagnement juridique en droit des étrangers.

Ainsi, s'opèrent avec Libre Terre des Femmes des orientations mutuelles.

° **Relais 59**

Le Relais 59 est un centre social situé dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. Notre partenariat avec cette structure consiste en un échange d'informations et d'expertise. Femmes de la Terre reçoit, dans le cadre de ses permanences, les personnes orientées par le Relais 59.

L'association intervient également dans le cadre des ateliers proposés par le Relais 59 à ses usagers.

FEMMES DE LA TERRE

➤ **Autres partenaires**

- **Aux captifs, La libération,**
- **CATRED** (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité),
- **CIDFF de Paris** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles),
- **GISTI** (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés),
- **Projet 19**
- **Maison des Femmes de Paris,**
- **Réseau Périnatal Paris Nord.**

Ces collaborations se traduisent, en fonction des situations, par des formations, des échanges de documents et d'informations, des études et une participation collective à des travaux de réflexion, à l'évaluation d'un travail commun, à l'élaboration d'actions collectives ainsi qu'à l'orientation des personnes que nous recevons lors de nos permanences respectives.

2. Services sociaux et Paris Habitat

➤ **Services sociaux**

Nos échanges avec les services sociaux sont toujours très fréquents, que ce soient les centres d'action sociale, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), le SAMU Social.

Ces services envoient vers nos permanences certaines femmes ayant des difficultés administratives, en particulier concernant leur droit au séjour, et nous leur orientons des femmes en situation de précarité sociale.

Ces échanges sont en augmentation, en raison notamment du durcissement des lois sur l'obtention de l'Aide Médicale d'Etat ou la délivrance d'un premier titre de séjour en qualité d'étranger malade et surtout de son renouvellement.

➤ **Paris Habitat**

Nous continuons à avoir de fréquents rapports avec Paris Habitat, en particulier en lien avec le public reçu lors de notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits, qui est souvent soit locataire de Paris Habitat soit demandeur de logement social.

Notre souci reste celui de renforcer notre collaboration avec la majorité des acteurs sociaux qui interviennent auprès du même public que nous.

A cet effet, nous avons participé, le 20 janvier 2016 à une réunion d'échanges, organisée par Paris Habitat et l'Equipe du Développement Local du 19^{ème} arrondissement de Paris visant à présenter les travaux de réhabilitation du quartier appelé « *Cité Blanche* ».

Nous avons également participé, le 28 septembre 2016, à une réunion d'information et de présentation de la grille de cotation mise en place depuis octobre 2014 à Paris pour l'attribution des logements sociaux avec une attention particulière donnée à la situation des personnes victimes de violences conjugales.

3. Partenaires institutionnels

➤ **Mairie du 19^{ème}**

Depuis notre emménagement dans un quartier classé « *Politique de la Ville* » nous avons de plus en plus d'échanges avec la Mairie du 19^{ème} arrondissement et l'équipe de développement local.

FEMMES DE LA TERRE

Nous sommes en contact régulier avec les élu(e)s et les chargé(e)s de mission « *Politique de la Ville* ».

En 2015, nous avons participé, au groupe de travail ayant permis la création du Point Accueil Femmes, géré par l'association Libre Terre des Femmes, au sein de la Mairie du 19^{ème} destiné à accueillir, accompagner et orienter les femmes victimes de violences. Cette année, nous avons participé aux diverses réunions de bilan de l'action de ce Point Accueil.

Pour nos actions en lien avec le développement des partenariats et la mutualisation des actions, voir plus haut dans la partie « *Réseaux organisés dans le cadre de la Politique de la Ville* », page 22 du présent rapport.

➤ **Ambassades et Consulats**

Nous amplifions les relations avec les ambassades et les consulats des différents pays, soit pour des demandes d'informations concernant la législation de leur pays, soit pour qu'ils facilitent la délivrance de certains documents nécessaires à la régularisation des personnes qui viennent à nos permanences, comme par exemple le passeport.

III. Rencontres, Adhésion aux campagnes d'information et de sensibilisations et pétitions, prises de positions diverses et suivi des engagements pris les années précédentes :

Ateliers, débats, rencontres, échanges :

- Participation au groupe de travail relatif à l'axe 2 du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CCPS) « *Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes*, organisé par la Mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris, le 11 janvier 2016
- Participation à la réunion d'échanges, organisée par Paris Habitat et l'Equipe du Développement Local du 19^{ème} arrondissement de Paris, le 20 janvier 2016
- Participation à la table ronde sur le thème « *Couples franco-étrangers, des mariages comme les autres* », organisée par l'association Les Amoureux au Ban Public, le 12 février 2016
- Intervention lors du séminaire « *Quartiers – Femmes – Citoyenneté : mieux agir* », organisé par l'ADRIC, le 8 février 2016
- Tenue d'un stand d'information sur le forum associatif lors de l'événement « *Journée des droits des femmes* », organisé par l'association Femmes en Action, en partenariat avec le Palais de la Femmes, Fondation de l'Armée du Salut, le 8 mars 2016
- Rencontre avec Cécile NAUD, Coordinatrice des ateliers sociaux linguistiques du Centre Social et Culturel Danube, le 12 avril 2016
- Participation au vernissage-débat autour de l'exposition « *Fuir l'excision : parcours de femmes réfugiées* », organisé par le réseau Excision, parlons-en !, le 12 avril 2016
- Entretien téléphonique avec un chercheur de doctorat en sciences politiques au sein de Science-Po sur le thème de « *L'accès à la nationalité en France et au Royaume-Uni* », le 13 avril 2016
- Participation à la séance inaugurale de la semaine de l'intégration à Paris, organisée par la Préfecture de la Région Ile-de-France – Préfecture de Paris, le 9 mai 2016
- Organisation d'une journée « *portes-ouvertes* » de l'association Femmes de la Terre, dans le cadre des événements organisés pour la semaine de l'intégration à Paris, le 12 mai 2016
- Tenue d'un stand d'information lors des rencontres de l'engagement citoyen, organisées par la Fédération de Paris du Parti Socialiste, le 21 mai 2016

FEMMES DE LA TERRE

- Animation d'une formation sur le thème du « *Droit au séjour des personnes étrangères* », à destination des salariés de l'association ARS 95, organisée par l'association GISTI, le 31 mai 2016
- Participation à une recherche européenne intitulée « *Transnational solidarity at time of crisis* », menée par une assistante de recherche au CEVIPOF de Sciences Po Paris, le 21 juillet 2016
- Tenue d'un stand d'information lors de la Fête des Associations, de la Culture et de la Citoyenneté, le 17 septembre 2016
- Participation à la réunion de préparation de la deuxième journée « *portes-ouvertes* » de la rue de la solidarité, le 19 septembre 2016
- Participation à la réunion sur le thème « *Présentation de la grille de cotation mise en place depuis octobre 2014 à Paris et personnes victimes de violences conjugales* », organisée par la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris, le 28 septembre 2016
- Participation à la réunion de préparation des événements organisés autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, organisée par l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux Femmes, le 29 septembre 2016
- Participation à la réunion de lancement des appels à projets politique de la ville, ville vie vacances et FIPD 2017, organisée par l'Equipe de Développement Local du 19^{ème} arrondissement de Paris, le 29 septembre 2016
- Organisation d'une réunion de « *Mutualisation et d'échanges des connaissances et informations autour de l'orientation et l'accompagnement des femmes étrangères victimes de violences* » dans le cadre du réseau ADFEM, le 15 octobre 2016
- Rencontre avec Sarah-Marie MAFESOLI, Chargée de projet « *Tous en marche contre les violences faites aux travailleuses du sexe* » de l'association Médecin du Monde, et Céline ROCHE, Chargée de projet Femmes/Personnes étrangères victimes de violences de l'association La Cimade Ile-de-France, le 18 octobre 2016
- Participation à la deuxième journée « *portes-ouvertes* » de la rue de la solidarité, le 19 octobre 2016
- Rencontre avec Seta DRAME, Référente interculturelité de l'association La Croix-Rouge Française, le 3 novembre 2016
- Participation à la première réunion de coordination des acteurs de l'accès au droit du 19^{ème} arrondissement de Paris, organisée par Madame Fatoumata KONE, Conseillère de Paris, Déléguée chargée de l'accès au droit, le 10 novembre 2016
- Participation à la réunion de lancement, d'information et d'échange du nouvel appel à projet départemental 2017 « *Accompagnement et intégration des étrangers primo-arrivants* », organisée par la Préfecture de la Région Ile-de-France – Préfecture de Paris, le 10 novembre 2016
- Entretien téléphonique avec une étudiante en Master 1 de Psychologie interculturelle dans le cadre d'une recherche sur le thème des « *Femmes étrangères victimes de violences, quels moyens pour en parler ?* », le 16 novembre 2016
- Participation à la cérémonie de remise des trophées « *Coups de cœurs solidaires 2016* », organisée par la Fondation SNCF, le 18 novembre 2016
- Participation à la journée de formation interprofessionnelle sur le thème « *Les enfants exposés aux violences conjugales : protéger la mère c'est protéger l'enfant* », organisée par l'Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes, le 23 novembre 2016
- Intervention lors de la conférence sur le thème « *Les violences faites aux femmes migrantes* », organisée par l'association Solidarité Femmes Besançon à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 23 novembre 2016

FEMMES DE LA TERRE

- Organisation d'un événement film-débat dans les locaux de l'association à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 24 novembre 2015
- Participation à la rencontre des initiatives pour un sursaut citoyen envers les migrants, organisée par l'Organisation pour une citoyenneté universelle, le 29 novembre 2016
- Participation à la journée d'information sur le thème « *Faillite de l'Etat de droit ? L'étranger comme symptôme* », organisée par l'association GISTI, le 5 décembre 2016
- Animation d'une formation sur le thème « *Le parcours administratif et social des familles migrantes* », pour l'association Expertij, le 10 décembre 2016

FEMMES DE LA TERRE

ANNEXES

Statistiques Action I

« Permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes »

Statistiques Action II

« Permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives »

FEMMES DE LA TERRE

FEMMES DE LA TERRE

Statistiques Action I

« Permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes »

FEMMES DE LA TERRE

FEMMES DE LA TERRE

ETAT DES DOSSIERS (1/5)

ANNEE	Nouveaux dossiers de l'année	Dossiers anciens (1)	Total des dossiers actifs (2)	Résultats positifs connus (3)	Résultats négatifs connus (3)	Nombre dossiers archivés (4)
2016	134	398	532	101	23	155
2015	147	406	553	108	18	156
2014	162	400	562	92	18	185
2013	211	374	585	122	26	222
2012	237	359	596	87	29	227
2011	249	337	586	81	21	253
2010	204	386	590	78	9	209
2009	217	378	595	48	12	203
2008	193	388	581	58	19	223
2007	212	399	611	42	13	172
2006	244	327	571	79	33	212
2005	155	364	519	40	20	169
2004	223	310	533	53	24	271
2003	188	392	580	58	18	118
2002	230	275	505	60	17	328
2001	232	370	602	55	26	138
2000	262	247	509	45	15	220
1999	202	267	469	73	23	200
1998	190	277	467	129	29	161
1997	184	254	438	83	2	99
1996	160	193	353	37	5	251
1995	145	299	444	19	-	-
1994	54	245	299	5	-	-
1993	142	103	245	2	-	-
1992	103	-	103	3	-	-

(1) dossier ouvert au cours d'une année antérieure, ou réactivé

(2) voir feuillet "Remarques sur les dossiers actifs" n°2/5

(3) voir détails dans feuillet "Résultats" N°3/5

(4) les dossiers sont archivés soit parce qu'ils sont réglés soit parce que la personne ne nous a pas recontactés depuis plus de deux ans. Ces dossiers peuvent être réactivés si la personne revient à la permanence.

TOTAL des dossiers
depuis 1992
4 690

TOTAL des résultats positifs depuis 1992	TOTAL des résultats négatifs depuis 1992
1 557	401

TOTAL des dossiers archivés depuis 1992
4 172

FEMMES DE LA TERRE

REMARQUES SUR L'ETAT DES DOSSIERS ACTIFS (2/5)

1) ETAT DES DOSSIERS ACTIFS

	2015	2016
DOSSIERS REGLES POSITIVEMENT (voir feuillet N° 3/5)	108	101*
DOSSIERS REGLES NEGATIVEMENT (voir feuillet N° 3/5)	18	23**
DOSSIERS SANS SUITE POSSIBLE IMMEDIATE	56	35
DEMANDES DE CONSEILS (regroupement familial, nationalité française, visa...)	54	38
ONT QUITTE LA FRANCE ou DOSSIER REPRIS	46	39
EN ATTENTE DE REPONSE DES SERVICES OFFICIELS (préfecture, tribunal administratif, consulat etc.)	131	146
EN COURS DE TRAITEMENT (en attente de documents ou à l'étude)	113	131
PERSONNES ORIENTEES (pour des soins, vers une assistante sociale, un foyer d'urgence...)	20	16
PERSONNES NON REVENUES	7	3
TOTAL	553	532
dont VIOLENCES SUBIES (conjugales, familiales)	100 (dont 44 excisions)	96 (dont 37 excisions)

* Chiffre auquel on doit rajouter 18 enfants, car certains dossiers d'adultes concernent plusieurs enfants

** Chiffre auquel on doit rajouter 11 enfant, car certains dossiers d'adultes concernent plusieurs enfants

2) QUI ORIENTE VERS FEMMES DE LA TERRE ?

	2015	2016
Assistants sociaux - PMI – Médecins - Samu social - Foyers	78	87
Mairie du 19° - Centre Danube - AS 19° - Associations 19°	63	44
Associations	58	69
Etablissements scolaires	11	13
Presse - Internet - Télévision	38	40
Préfecture - Mairie - Commissariat de police	3	5
Avocat - Tribunal administratif et grnde instance	13	12
Anciens dossiers réouverts	-	-
Bouche à oreille	289	262

3) LA PERMANENCE TELEPHONIQUE

	2015	2016
TOTAL	1 047 appels (98h25m)	945 appels (85h45m)
Dont informations sur les visas, le regroupement familial, les titres de séjour, la nationalité française...	496 appels (59h05m)	489 appels (53h52m)
Dont rendez-vous pour étude du dossier	123 appels (13h35m)	123 appels (11h06m)
Dont « suivi de dossiers »	364 appels (23h05m)	283 appels (17h13m)
Dont orientations vers d'autres associations	47 appels (2h)	36 appels (2h55m)
Divers	17 appels (35m)	14 appels (39m)

FEMMES DE LA TERRE

4) NOMBRE et NATURE DES INTERVENTIONS

N° 2/5 page 2

	2015	2016
Accompagnements en préfecture ou commissariat	1	-
Recours	71	60
Recours au tribunal administratif (TA)	33 (dont 2 référés)	27 (dont 4 référés)
Recours gracieux	13	10
Recours hiérarchique	10	11
Recours Commission de recours contre les refus de visa (CRRV)	8	6
Recours contre refus ou ajournement nationalité française	-	-
Recours devant le Ministère des Affaires Etrangères	-	2
Demande audiencement au Tribunal administratif	7	2
Requête pour exécution de jugement	-	2
Demandes de titre de séjour	84	75
Demande "conjoint français" (L.313-11 4°) - "pacsé de français"	9	2
Demande "parent d'enfant français" (L.313-11 6°)	6	6
Demande "vie privée et familiale" (L.313-11 7°)	8	6
Demande "parent d'enfant scolarisé" (L.313-11 7°)	5	8
Demande "enfant entré avant l'âge de 13 ans" (L.313-11 2°)	1	-
Demande "conjoint de réfugié" ou "parent d'enfant réfugié"	12	2
Demande "conjoint de communautaire"	2	1
Demande "salarié" (L.313-14)	3	4
Demande "10 ans résidence habituelle en France" (L.313-14)	16	10
Demande "étudiant"	-	6
Demande "jeune majeur"	3	3
Demande "étranger malade" (L.313-11 11°)	5	4
Demande "accompagnant d'étranger malade"	6	6
Demande de changement de statut	4	4
Demande de carte de résident (carte valable 10 ans)	1	5
Demande de regroupement familial	1	-
Demande de renouvellement de carte	2	7
Demande pour victime de faits criminels	-	1
Autres demandes	88	57
Autres demandes Préfecture	15	9
Demande de certificat de nationalité française et motifs refus	7	5
Demande asile (OFPRA) (récits et courriers OFPRA et CNDA)	34	14
Demande de document circulation pour enfant mineur et TIR	2	4
Demande d'allocations familiales et recours TASS	1	-
Demande aide juridictionnelle et recours contre refus	18	8
Demande consulat français à l'étranger (visa, transcr. Etat Civil)	1	5
Demande motifs refus visa ou demande de convocation consulat	10	10
Demande consulat étranger en France	-	2

FEMMES DE LA TERRE

Courriers divers	55	84
Dossier de demande de nationalité française	1	2
Réactualisation de courriers de demande	12	17
Demande de rendez-vous à la préfecture	3	1
Demande des motifs de refus implicite à la préfecture	12	11
Demande d'état de la situation	13	25
Demande de document d'état civil et d'identité français	3	8
Demande de document d'état civil à l'étranger	-	-
Courrier divers Tribunal administratif, Cour administrative d'appel	1	5
Courrier Procureur de la République (rectif. état civil etc.)	4	2
Demande de communication de pièces et restitution passeport	1	1
Demande d'autorisation de travail	1	2
Divers (Trésor Public, AS, médecin, avocat, laboratoires etc.)	4	10
TOTAL	299	276

FEMMES DE LA TERRE

RESULTATS (connus au 31 décembre 2016) (3/5)

RESULTATS POSITIFS	101	RESULTATS NEGATIFS *	23
		<i>*certains résultats peuvent encore évoluer, toutes les voies de recours n'étant pas épuisées.</i>	-
Parent d'enfant français	6	Pacsé de Français	1
Carte de séjour d'un an "VPF"	1	Refus de séjour assorti d'une OQTF	1
Récépissé dans l'attente de délivrance de carte de séjour d'un an	5		
Asile	3	Asile	4
Statut de réfugié pour fillettes (risque d'excision)	2	Rejet OFPRA d'une demande asile (pour risque de mariage forcé)	3
Protection subsidiaire (risque d'excision et de mariage forcé)	1	Rejet OFPRA d'une demande asile (pour risque d'excision)	1
Famille de réfugié	11		
Carte de résident (10 ans) (parent d'enfant réfugié)	4		
Carte de séjour d'un an "VPF" (parent d'enfant réfugié enfant de réfugié)	6		
Récépissé dans l'attente de délivrance d'une carte de résident (10 ans) (parent d'enfant réfugié)	1		
Conjoint de communautaire	1		
Récépissé dans l'attente de délivrance de carte de séjour 5 ans (conjoint de communautaire)	1		
Conjoint, concubin, pacsé d'étranger en situation régulière	2		
Récépissé dans l'attente de délivrance de carte de séjour d'un an	2		
Victime de violence conjugale	7	Victime de violence conjugale	2
Carte de séjour d'un an "VPF" malgré séparation	2	Refus de séjour sans mesure d'éloignement	1
Renouvellement de carte de séjour d'un an "VPF" malgré séparation	4	Refus de délivrance d'une carte de résident	1
TA suspend refus implicite de renouvellement de carte d'un an**	1		
Parent d'enfant scolarisé	7		
Carte de séjour d'un an "VPF"	3		
Récépissé dans l'attente de délivrance de carte de séjour d'un an	3		
Annulation OQTF par TA et injonction de délivrance de carte d'un an**	1		

FEMMES DE LA TERRE

Résidence en France depuis plus de 10 ans	9	Résidence en France depuis plus de 10 ans	4
Carte de séjour d'un an "VPF" (dont 1 après recours administratifs)	6	Refus de séjour assorti d'une OQTF	3
Récépissé dans l'attente de délivrance de carte de séjour d'un an	2	Refus de séjour sans mesure d'éloignement	1
Annulation refus implicite par TA et injonction de délivrance de carte d'un an	1		
Jeune majeur	8	Jeune	1
Carte de séjour "étudiant"	3	Refus de séjour sans OQTF confirmé par TA	1
Carte de séjour "VPF"	3		
Récépissé dans l'attente de délivrance de carte de séjour d'un an "étudiant"	2		

page 2

Etranger malade	8	Etranger malade	1
Carte de séjour d'un an "VPF" (dont 1**)	5	Refus de séjour assorti d'une OQTF	1
Renouvellement de carte de séjour d'un an "VPF"	1		
Annulation OQTF par TA ou CAA et injonction de délivrance de carte d'un an**	2		
Accompagnant de malade	2	Regroupement familial	1
Carte de séjour d'un an "VPF"	1	Rejet d'un recours hiérarchique formé contre un refus	1
Autorisation provisoire de séjour	1		
Salarié	6		
Carte de séjour d'un an "salarié"	4		
Récépissé dans l'attente de délivrance de carte de séjour d'un an "salarié"	2		
Visas	15	Visas	7
Obtention de visa pour famille de français ou bénéficiaires du regroupement familial (9 dossiers concernent 2 conjoints et 11 enfants)	9	Rejet d'un recours formé devant le TA contre une décision de refus de visa (6 dossiers concernent 11 enfants)	6
Annulation refus de visa par TA et injonction de délivrance du visa (6 dossiers concernent 1 conjoint et 11 enfants)	6	Rejet d'un recours formé devant la CRRV (1 dossier concerne 3 enfants)	1

FEMMES DE LA TERRE

Changement de statut	2		
Accompagnant d'enfant malade vers parent d'enfant scolarisé et obtention d'une carte d'un an "VPP"	1		
Etudiant vers salarié et obtention d'une carte d'un an "salarié"	1		
Nationalité française	8	Nationalité française	2
Obtention de titres d'identité sécurisés français pour l'enfant	5	Refus de délivrance d'un certificat de nationalité Française	1
Obtention de certificat de nationalité française pour un enfant	2	Rejet d'un recours hiérarchique formé contre un refus de	1
Obtention de la nationalité française par naturalisation	1		
Divers	6		
Etablissement juridictionnel de filiation**	1		
Obtention Document de Circulation pour Enfant Mineur	1		
Rectification erreur matérielle sur titre de séjour	1		
Obtention lettre d'enregistrement d'une demande d'asile	1		
CAA ordonne exécution jugement TA	2		

EXPLICATION DES SIGLES

CAA : Cour Administrative d'Appel

CRRV : Commission de Recours contre les Refus de Visa

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

TA : Tribunal Administratif

VPP : Mention Vie Privée et Familiale

****** : Avec intervention avocat

FEMMES DE LA TERRE

STATISTIQUES NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS (4/5)

1 "dossier" = 1 personne reçue (avec ou sans ouverture d'un dossier en vue de démarches)

ANNEE	2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Albanie	-	-	-	-	1	0,7%
Algérie	13	8%	14	9%	18	13%
Angola	2	1,2%	-	-	-	-
Arabie saoudite	1	0,6%	-	-	-	-
Arménie	-	-	-	-	1	0,7%
Bangladesh	-	-	-	-	1	0,7%
Bénin	1	0,6%	-	-	-	-
Brésil	1	0,6%	1	0,6%	1	0,7%
Burkina Faso	4	2,4%	2	1,4%	-	-
Cambodge	-	-	-	-	1	0,7%
Cameroun	10	6,2%	7	5%	7	5%
Cap Vert	4	2,4%	1	0,6%	-	-
Centrafrique	-	-	-	-	-	-
Chili	1	0,6%	-	-	-	-
Chine	1	0,6%	3	2%	4	3%
Chine - Tibet	-	-	-	-	-	-
Colombie	1	0,6%	-	-	-	-
Comores	1	0,6%	1	0,6%	2	1,5%
Congo Brazza	1	0,6%	1	0,6%	2	1,5%
Congo RDC	11	7%	8	6%	6	6%
Côte d'Ivoire	26	16%	22	15%	17	13%
Cuba	-	-	-	-	-	-
Djibouti	1	0,6%	-	-	-	-
Egypte	1	0,6%	2	1,4%	-	-
Ethiopie	-	-	-	-	1	0,7%
France	3	1,8%	6	4%	6	6%
Gabon	1	0,6%	1	0,6%	1	0,7%
Gambie	1	0,6%	2	1,4%	-	-
Guinée	9	5,8%	6	4%	10	7%
Guinée Bissau	-	-	-	-	1	0,7%
Guinée Equatoriale	-	-	-	-	1	0,7%
Haïti	2	1,2%	2	1,4%	7	5%
Inde	-	-	1	0,6%	-	-
Kirghizie	-	-	-	-	1	0,7%
Madagascar	3	1,8%	4	3%	1	1%
Malaisie	-	-	-	-	-	-
Mali	18	11,6%	20	14%	8	6%
Maroc	6	3,6%	12	8%	6	6%
Maurice	2	1,2%	2	1,4%	-	-
Mauritanie	1	0,6%	3	2%	2	1,5%
Nigéria	2	1,2%	4	3%	1	0,7%
Nouvelle Zélande	-	-	-	-	1	0,7%
Pakistan	-	-	1	0,6%	1	0,7%
Philippines	-	-	-	-	-	-
Portugal	1	0,6%	1	0,6%	-	-
Russie	2	1,2%	1	0,6%	-	-
Rwanda	-	-	1	0,6%	-	-
Sénégal	10	6,2%	7	5%	9	6,5%

FEMMES DE LA TERRE

ANNEE	2014		2015		2016	
	Pays d'origine	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Sri Lanka	-	-	-	-	-	-
Tadjikistan	-	-	1	0,6%	-	-
Tchad	-	-	-	-	1	0,7%
Togo	4	2,4%	2	1,4%	2	1,5%
Tunisie	7	4,2%	6	4%	7	5%
Turquie	3	1,8%	-	-	1	0,7%
Ukraine	4	2,4%	-	-	1	0,7%
USA	2	1,2%	1	0,6%	-	-
Venezuela	-	-	1	0,6%	-	-
Viet Nam	-	-	-	-	2	1,5%
Non précisé	-	-	-	-	2	1,5%
TOTAL	162	100%	147	100%	134	100%

ANNEE	2014		2015		2016	
	Situation familiale	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Mariées avec enfant(s)	20	12,5%	26	18%	12	9%
Mariées sans enfant	14	8,5%	6	4%	24	17%
Concub avec enfant(s)	24	15%	22	15%	15	11%
Concub sans enfant	5	3%	2	1,5%	3	2,5%
Pacs avec enfant(s)	-	-	1	1%	1	0,7%
Pacs sans enfant	4	2,4%	3	2%	2	1,5%
Célibat avec enfant(s)	19	12%	24	16%	22	16%
Célibat sans enfant	36	22%	30	20%	24	17%
Divorcées avec enfant(s)	4	2,4%	4	2,4%	4	3%
Divorcées sans enfant	3	1,8%	1	1%	1	0,7%
Séparées avec enfant(s)	8	5%	6	4%	3	2,5%
Séparées sans enfant	7	4,2%	9	6%	6	6%
Veuves avec enfant(s)	1	0,6%	1	1%	1	0,7%
Veuves sans enfant	3	1,8%	2	1,5%	3	2,5%
Enfants	***	***	1***	1%	***	-
Jeunes scolarisés	11	7%	8	5%	13	10%
Non précisé	3	1,8%	1	1%	-	-
Total	162	100%	147	100%	134	100%

*** 11 dossiers d'adultes concernent plusieurs enfants dont l'âge varie de quelques mois à 18 ans.

En 2016, cela concerne 18 enfants (problème de visa non obtenu, prestations familiales, obtention de documents de circulation, transcription sur les registres de l'Etat Civil français etc.)

ANNEE	2014		2015		2016	
	Situation du conjoint	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Hors de France	5	7,5%	3	5%	13	23%
Carte 1 an	12	18%	10	16,5%	9	16%
Carte 10 ans	10	15%	7	11,5%	11	19%
Français	15	22%	21	35%	17	30%
Communautaire	2	3%	3	5%	1	2%
Réfugié	3	4,5%	2	4%	-	-
Diplomate	-	-	-	-	-	-
Etudiant	-	-	1	2%	-	-
APS pour soins	2	3%	-	-	-	-
Sans papiers	17	25%	-	-	6	10%
Non précisé	1	1,5%	13	21%	-	-
TOTAL	67	100%	60	100%	57	100%

FEMMES DE LA TERRE

ANNEE	2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logement						
Personnel	53	33%	43	29,5%	54	39%
Hébergement	81	50%	73	50%	45	34%
Hôtel social	11	7%	17	10,5%	13	10%
Foyer	11	7%	12	8%	14	11%
Hors de France	-	-	1	1%	-	-
Non précisé	6	3%	1	1%	8	6%
TOTAL	162	100%	147	100%	134	100%

ANNEE	2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tranches d'âge						
Jusqu'à 16 ans	30	17%	14	9%	29	17,5%
De 16 à 25 ans	24	13%	39	25%	27	16,5%
De 26 à 60 ans	113	63%	91	60%	93	56%
Plus de 60 ans	7	4%	3	2%	6	4%
Non précisé	6	3%	6	4%	10	6%
TOTAL	180**	100%	153**	100%	165**	100%

** Le total est différent du nombre de dossiers car certains dossiers concernent plusieurs enfants.

En 2016, 11 dossiers concernent 18 enfants.

dont hommes	21	13%	18	13%	10	7,5%
--------------------	-----------	------------	-----------	------------	-----------	-------------

ANNEE	2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NIVEAU D'ETUDES						
Ne parle pas français	6	4%	6	3,5%	9	7,0%
En cours d'alphabétisation	-	-	-	-	2	1,5%
Illettré	17	11%	18	11%	11	8,5%
Sait lire et écrire	2	1%	-	-	2	1,5%
Niveau primaire	14	9%	10	8,5%	7	5,0%
Niveau collège	30	18%	33	21,5%	10	7,5%
CAP	5	3%	-	-	2	1,5%
BEP	-	-	2	1,5%	1	0,7%
Niveau lycée	23	14%	19	12,5%	25	18,5%
BAC +	45	28%	49	33%	45	34%
Non précisé	20	13%	10	8,5%	20	15,0%
TOTAL	162	100%	147	100%	134	100%

FEMMES DE LA TERRE

STATISTIQUES TOUS DOSSIERS ACTIFS (5/5)

1 "dossier" = 1 personne reçue (avec ou sans ouverture d'un dossier en vue de démarches)

ANNEE	2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Albanie	1	0,17%	-	-	1	0,2%
Algérie	44	8%	45	8,1%	49	9,5%
Angola	4	0,7%	3	0,5%	1	0,2%
Arménie	2	0,35%	-	-	1	0,2%
Arabie Saoudite	1	0,17%	1	0,15%	-	-
Azerbaïdjan	1	0,17%	-	-	-	-
Bangladesh	1	0,17%	1	0,15%	1	0,2%
Benin	6	1%	4	0,65%	2	0,4%
Brésil	2	0,35%	2	0,35%	3	0,6%
Bulgarie	1	0,17%	-	-	-	-
Burkina Faso	7	1,2%	9	1,6%	5	0,9%
Cambodge	-	-	-	-	1	0,2%
Cameroun	32	6%	32	5,7%	33	6%
Cap Vert	9	1,6%	7	1,26%	4	0,8%
Centrafrique	1	0,17%	1	0,17%	-	-
Chili	1	0,17%	1	0,17%	1	0,2%
Chine	8	1,4%	7	1,26%	7	1,5%
Chine - Tibet	1	0,2%	1	0,15%	-	-
Colombie	4	0,7%	3	0,5%	2	0,4%
Comores	9	1,6%	6	1%	6	1,1%
Congo Brazza	10	1,7%	6	1%	6	1,1%
Congo RDC	31	5,5%	30	5,5%	30	6%
Côte d'Ivoire	95	17%	89	16%	89	14%
Cuba	1	0,17%	1	0,17%	-	-
Djibouti	1	0,17%	1	0,17%	-	-
Egypte	1	0,17%	3	0,5%	3	0,6%
Ethiopie	-	-	-	-	1	0,2%
France	10	1,7%	11	1,9%	16	3%
Gabon	4	0,7%	5	0,9%	6	1,1%
Gambie	3	0,5%	5	0,9%	3	0,6%
Ghana	2	0,35%	2	0,35%	-	-
Guinée	31	5,5%	30	6%	28	5,5%
Guinée Equatoriale	-	-	-	-	1	0,2%
Guinée Bissau	3	0,5%	2	0,35%	1	0,2%
Haïti	15	2,6%	10	2%	15	3%
Inde	-	-	1	0,15%	1	0,2%
Iran	1	0,17%	-	-	-	-
Kirghizie	-	-	-	-	1	0,2%
Macédoine	1	0,17%	1	0,15%	1	0,2%
Madagascar	11	2%	15	3%	11	2%
Malaisie	1	0,17%	1	0,15%	-	-
Mali	67	12%	70	13%	56	11%
Maroc	39	7%	40	7%	36	7%
Maurice	4	0,7%	5	0,9%	6	1,1%
Mauritanie	4	0,7%	6	1%	7	1,5%
Moldavie	3	0,5%	3	0,5%	-	-
Mongolie	2	0,35%	-	-	-	-
Nigéria	2	0,35%	6	1%	6	1,1%

FEMMES DE LA TERRE

ANNEE	2014		2015		2016	
Pays d'origine	Nombre		Nombre		Nombre	
Nouvelle Zélande	-	-	-	-	1	0,2%
Pakistan	1	0,17%	1	0,15%	2	0,4%
Philippines	2	0,35%	1	0,15%	1	0,2%
Portugal	1	0,17%	2	0,35%	2	0,4%
Russie	4	0,7%	4	0,65%	2	0,4%
Rwanda	-	-	1	0,15%	1	0,2%
Sénégal	36	6,5%	36	7%	35	7%
Sierra Leone	1	0,17%	-	-	-	-
Somalie	-	-	1	0,15%	-	-
Sri Lanka	-	-	-	-	1	0,2%
Tadjikistan	-	-	1	0,15%	1	0,2%
Tchad	-	-	-	-	1	0,2%
Tchéchénie	1	0,17%	1	0,15%	-	-
Togo	11	2%	11	2%	9	2%
Tunisie	15	2,6%	16	3%	19	5%
Turquie	5	0,8%	4	0,65%	5	1%
Ukraine	5	0,8%	4	0,65%	3	0,6%
USA	3	0,8%	3	0,5%	3	0,6%
Venezuela	-	-	1	0,15%	1	0,2%
Viet Nam	-	-	-	-	2	0,4%
Non précisé	-	-	-	-	2	0,4%
TOTAL	562	100%	553	100%	532	100%

ANNEE	2014		2015		2016	
Logement	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Personnel	199	35,5%	191	34,5%	180	34,5%
Hébergement	276	49%	269	49%	241	46%
Hôtel social	35	6,5%	-	-	46	8,5%
Foyer	33	6%	40	7%	43	7%
Squatt	-	-	36	6,5%	-	-
Hors de France	2	0,4%	2	0,4%	1	0,2%
Non précisé	17	3%	15	3%	21	4%
TOTAL	562	100%	553	100%	532	100%

ANNEE	2014		2015		2016	
Tranches d'âge	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Jusqu'à 16 ans	84	13,5%	54	15,5%	34	6%
De 16 à 25 ans	90	14,5%	134	22,5%	56	11%
De 26 à 60 ans	415	65%	322	54%	426	80%
Plus de 60 ans	30	5%	27	5%	6	1%
Non précisé	13	2%	16	3%	10	2%
TOTAL	632**	100%	607**	100%	597**	100%

**Le total est différent du nombre de dossiers car 36 dossiers concernant plusieurs enfants.

dont hommes	78	13%	68	12%	60	6%
--------------------	-----------	------------	-----------	------------	-----------	-----------

FEMMES DE LA TERRE

ANNEE	2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Situation familiale						
Mariées avec enfant(s)	88	15,5%	86	15%	73	14%
Mariées sans enfant	51	9%	42	8%	50	9%
Pacs avec enfant(s)	3	0,5%	2	0,4%	4	0,8%
Pacs sans enfant	12	2%	11	2%	7	1,5%
Concub. avec enfant(s)	47	8%	58	11%	60	11,5%
Concub. sans enfant	21	3,5%	19	3%	18	3%
Célibataire avec enfant(s)	94	16,5%	84	15%	92	17,5%
Célibataire sans enfant	118	21%	120	22%	108	20,5%
Divorcés avec enfant(s)	6	1%	9	1,6%	11	2%
Divorcées sans enfant	11	2%	8	1,5%	7	1,5%
Séparées avec enfant(s)	20	4%	22	4%	21	3%
Séparées sans enfant	23	4,5%	29	5%	23	4%
Veuves avec enfant(s)	6	1%	6	1,5%	4	0,8%
Veuves sans enfant	19	3,5%	17	3%	12	2%
Enfants	-	-	3**	0,6%	2***	0,4%
Jeunes (scolarisés)	36	6,5%	31	5%	34	6,5%
Non précisé	7	1,5%	6	1,5%	8	2%
Total	562	100%	550	100%	532	100%

** 36 dossiers concernent 65 enfants (pour des problèmes de visa, prestations familiales, documents de circulation, certificats de nationalité française etc.) dont l'âge varie de quelques mois à 18 ans

ANNEE	2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Situation du conjoint						
Hors de France	24	10%	18	8%	26	12%
Carte 1 an	39	18%	40	18%	39	19%
Carte 10 ans	49	21%	42	19%	38	18%
Carte 3 ans	1	0,5%	1	0,5%	-	-
Français	47	22%	54	25%	55	26%
Communautaire	3	1,5%	6	3%	6	3%
Réfugié	9	4%	10	4,5%	10	4,5%
Carte visiteur	-	-	-	-	1	0,50%
Récépissé	2	1%	2	1%	1	1%
Diplomate	2	1%	1	0,5%	-	-
Etudiant	2	1%	3	1,5%	2	1%
APS pour soins	3	1,5%	2	1%	2	1%
Sans papiers	41	18,5%	39	18%	32	15%
TOTAL	222	100%	218	100%	212	100%

ANNEE	2014		2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NIVEAU D'ETUDES						
Ne parle pas français	20	4%	20	4%	28	5%
En cours d'alphabétisation.	10	2%	8	1,5%	5	1%
Illétre	61	11%	66	11%	59	11%
Sait lire et écrire	3	1%	2	0,5%	4	1%
Niveau primaire	61	10%	58	10,5%	52	10,5%
Niveau collège	89	16%	99	18%	101	19%
CAP	14	2,5%	10	2%	12	2,5%
BEP	10	2%	10	2%	3	1,5%
Niveau lycée	68	12%	70	12%	66	11%
BAC +	156	27%	155	28%	146	27%
Non précisé	70	13%	55	10%	56	10%
TOTAL	562	100%	553	100%	532	100%

FEMMES DE LA TERRE

ANNEE	2013		2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ne parle pas français	21	3,5%	20	4,0%	20	4,0%
En cours d'alphabétisation.	14	2,4%	10	2,0%	8	1,5%
Illettré	59	10%	61	11%	66	11%
Sait lire et écrire			3	1%	2	0,5%
Niveau primaire	57	9,5%	61	10,0%	58	10,5%
Niveau collège	92	16,0%	89	16,0%	99	18,0%
CAP	15	2,5%	14	2,5%	10	2,0%
BEP	8	1,5%	10	2,0%	10	2,0%
Niveau lycée	66	11%	68	12%	70	12%
BAC +	170	29,5%	156	27,0%	155	28,0%
Non précisé	83	14,0%	70	13,0%	55	10,0%
TOTAL	585	100%	562	100%	553	100%

FEMMES DE LA TERRE

Statistiques Action II

« *Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits* »

FEMMES DE LA TERRE

FEMMES DE LA TERRE

STATISTIQUES ET REMARQUES SUR LA PERMANENCE ECRIVAIN PUBLIC ET ACCES AUX DROITS

1. Nombre de bénéficiaires et de permanences tenues

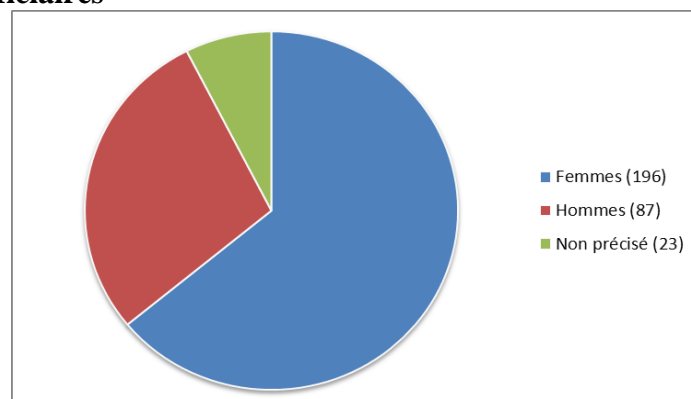
NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE D'ENTRETIENS PAR PERSONNE	NOMBRE TOTAL D'ENTRETIENS
170	1	170
70	2	140
14	3	42
20	4	80
8	5	40
7	6	42
3	7	28
6	8	48
1	9	9
3	10	30
1	11	11
1	13	13
1	15	15
1	17	17
306 personnes	-	683 entretiens

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, l'association a tenu 44 permanences pendant lesquelles 683 entretiens ont eu lieu (en 2015 : 46 permanences, 689 entretiens). 306 personnes ont été bénéficiaires de cette action (en 2015 : 344). Parmi elles, 129 étaient déjà usagères de la permanence. **Les nombres d'entretiens et de bénéficiaires de cette action restent ainsi stables par rapport aux années précédentes.**

2. Bénéficiaires

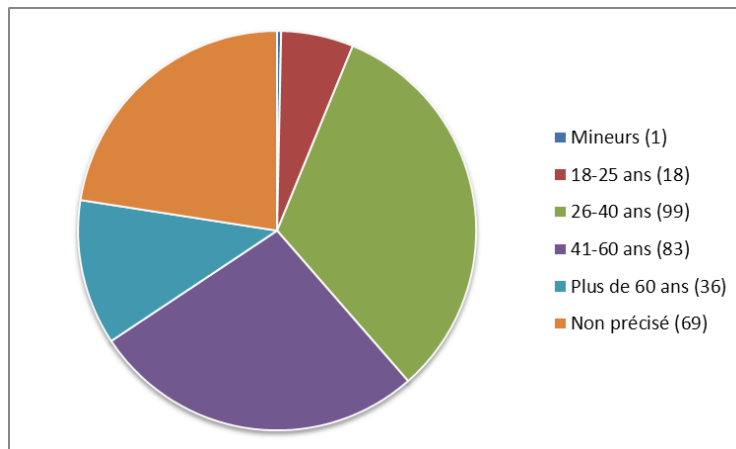
A la fin de l'année 2015, les services instructeurs des demandes financements de nos actions ont sollicité des éléments chiffrés relatifs au sexe, à l'âge et à la nationalité de nos bénéficiaires. Nous avons donc, dans la mesure du possible et avec le souci du respect de la vie privée de nos bénéficiaires, essayé d'établir des statistiques quant à ces éléments. Le recueil de ces informations n'ayant pas été fait avant l'année 2016, il ne nous est pas possible ici de proposer des statistiques comparatives.

• **Sexe des bénéficiaires**

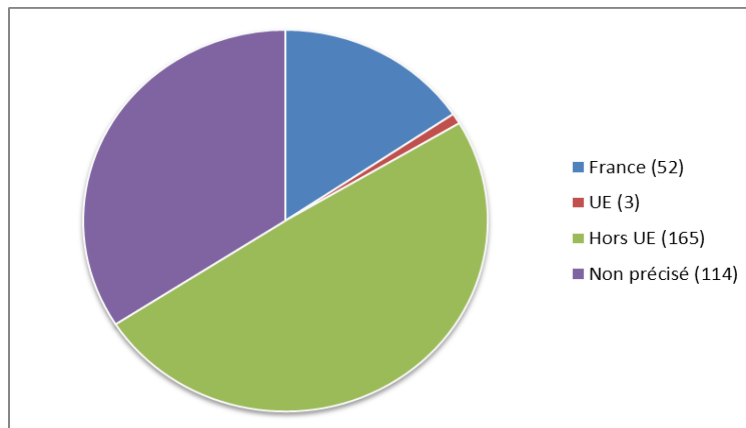


FEMMES DE LA TERRE

- **Age des bénéficiaires**



- **Nationalité des bénéficiaires**



- **Lieu d'habitation des bénéficiaires**

Depuis l'année 2015 et la redéfinition de la cartographie des quartiers dits « *Politique de la Ville* » et désormais appelés « *Quartiers Prioritaires* », nous réalisons des statistiques mettant en évidence l'origine géographique de nos bénéficiaires en essayant de faire ressortir au mieux les chiffres tenant aux bénéficiaires habitant un « *Quartier prioritaire* » ou un « *Quartier de Veille Active* », non seulement pour le 19^{ème} arrondissement, lieu d'implantation de l'association, mais aussi, et dans la mesure des éléments portés à notre connaissance par nos bénéficiaires, pour les autres arrondissements de PARIS.

On relèvera à cet égard que les quartiers dits « *de Veille Active* » recouvrent des territoires, auparavant classés en « *Zone Urbaine Sensible* » (ZUS) et/ou couverts par un CUCS, n'étant désormais plus classés en quartier prioritaire mais étant néanmoins inscrits dans un contrat de ville

En ce qui concerne le 19^{ème} arrondissement, nous avons également décidé de faire apparaître les bénéficiaires habitant dans des quartiers qui ne sont pas considérés comme prioritaires mais qui sont en proche périphérie de ces quartiers et dont le public rencontre souvent des difficultés d'ordre social.

FEMMES DE LA TERRE

	2015	2016
19^{ème} ARRONDISSEMENT de PARIS	206	181
QUARTIERS PRIORITAIRES	145	134
Dont Danube Solidarité	107	115
Dont Stalingrad Riquet	5	2
Dont Michelet Alphonse Karr	23	11
Dont Chauffourniers-Compans-Pelleport-Algérie	10	6
RUES PROCHES QUARTIERS PRORITAIRES	17	25
Dont boulevard Serrurier n°76 à 159	12	12
Dont square d'Aquitaine	1	1
Dont avenue Simon Bolivar	-	1
Dont rue Curial	-	1
Dont Passage Dubois	-	1
Dont rue Janssen	1	1
Dont rue Olivier Métra	2	-
Dont rue de Belleville	-	2
Dont rue Potain	1	3
Dont rue Riquet	-	1
Dont rue du Télégraphe	-	2
QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE	3	1
19^{ème} HORS MICRO-QUARTIERS	41	21
AUTRES ARRONDISSEMENTS de PARIS	59	51
QUARTIERS PRIORITAIRES	11	12
Dont 11 ^{ème} arrondissement	2	3
Dont 17 ^{ème} arrondissement	1	-
Dont 18 ^{ème} arrondissement	6	6
Dont 14 [°] arrondissement		1
Dont 20 ^{ème} arrondissement	2	2
QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE	9	6
Dont 12 ^{ème} arrondissement	1	1
Dont 13 ^{ème} arrondissement	-	1
Dont 18 ^{ème} arrondissement	6	-
Dont 20 ^{ème} arrondissement	3	4
AUTRES	39	33
INCONNU	2	3
BANLIEUE	77	71
Dont quartiers prioritaires	Non estimé	34
TOTAL GENERAL	358	306

FEMMES DE LA TERRE

Comme les années précédentes, il faut noter que les personnes qui reviennent très souvent sont originaires du micro-quartier « *Danube-Solidarité* ».

Le nombre d'usagers venant des « *Quartiers Prioritaires* » du 19^{ème} arrondissement de PARIS est relativement stable (134 contre 145 en 2015).

On relèvera ainsi que parmi nos usagers du 19^{ème} arrondissement de PARIS, 134 sont issus de « *Quartiers Prioritaires* » et 1 d'un quartier de « *Veille Active* », ce qui représente plus de 44% de nos bénéficiaires.

Si l'on y ajoute les bénéficiaires habitant des rues en toute proche périphérie de ces quartiers (25 personnes), ce pourcentage monte à plus de 52%.

Enfin, le nombre total de nos bénéficiaires provenant de « *Quartiers Prioritaires* » et de quartiers de « *Veille Active* » (hors quartiers de proche périphérie), PARIS et banlieue confondus, s'élève à 61%.

Enfin, les orientations des usagers du 19^{ème} arrondissement vers notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits se font toujours majoritairement par le bouche à oreille, les assistantes sociales et le centre social et culturel Danube.

3. Problèmes traités et actions entreprises

Les entretiens ont eu lieu pendant 347 heures et 10 minutes (330 heures 25 minutes en 2015). La durée varie de 10 minutes à 2 heures.

• Problèmes traités

Notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits est tenue par les deux salariées juristes de l'association ainsi que par deux bénévoles.

Un accueil assuré en partie par des juristes permet de faire de cette permanence non seulement une permanence d'écrivain public mais également d'accès aux droits. Ainsi, on relèvera que 22% des problèmes traités dans le cadre de cette permanence relèvent de questions liées à l'accès aux droits.

Cet aspect est particulièrement intéressant dans la mesure où nous sommes **la seule structure, sur le territoire où nous sommes implantées, à proposer une permanence d'accès aux droits.** Les autres problèmes traités relèvent d'une mission d'écrivain public.

FEMMES DE LA TERRE

Détail des problèmes traités, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 :

	2015	2016
ACCES AUX DROITS	188 soit 22%	217 soit 22%
Aide Juridictionnelle (formulaires et informations)	67	66
Droit de la famille	18	33
Dont requête au Juge aux Affaires Familiales	5	1
Dont information en droit de la famille	6	11
Dont courriers avocat, huissier, notaire	5	3
Dont dossier de PACS et info PACS	2	3
Autres	-	15
Droit pénal	2	22
Dont informations droit pénal (plainte, infraction, procédure, casier judiciaire etc.)	2	11
Dont dette contraventionnelle	-	9
Autres	-	2
Droit des étrangers	47	53
Dont informations (entrée, séjour)	40	44
Dont information asile	7	9
Droit du logement	17	15
Dont information DALO	15	12
Dont recours contentieux DALO	2	3
Explication jugements, arrêts, ordonnances	8	10
Courriers divers	15	4
Autres accès aux droits	14	14

ETAT CIVIL / PIECES D'IDENTITE	53 soit 6.2%	49 soit 4.9%
Demande d'actes	21	16
Carte identité, passeport, document de circulation	27	20
Carte de résident	3	10
Certificat de nationalité française	2	3

LOGEMENT	96 soit 11.2%	67 soit 6.8%
Logement social	96	67

EMPLOI	84 soit 9.8%	95 soit 9.5%
Pôle emploi	20	13
Retraite	26	42
Impôts	34	39
RSA	4	1

CONSOMMATION	66 soit 7.7%	85 soit 8.5%
Surendettement et résiliation crédit	16	14
Banque	4	18
Assurance	15	16
EDF/GDF	10	13
Téléphone, internet, télévision	9	23
Divers	12	1

FEMMES DE LA TERRE

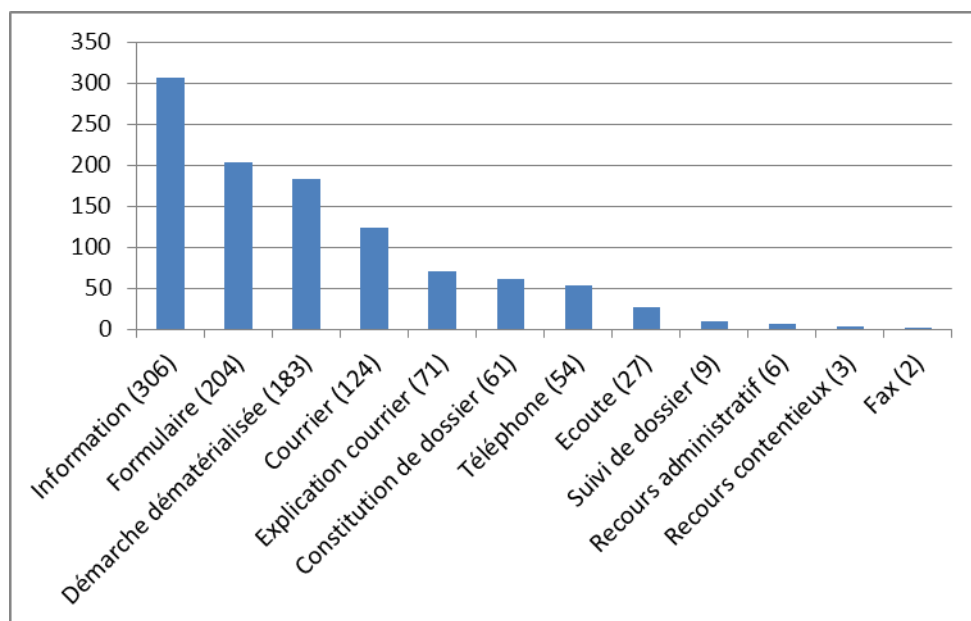
ASSURANCE MALADIE	108 soit 12.6 %	124 soit 12.5%
Sécurité sociale	31	33
AME	27	22
CMU et CMUC	47	43
Mutuelle	3	25
Autres	-	1

AIDE SOCIALE	75 soit 8.7%	93 soit 9.4%
CAF	44	42
Informations et dossiers MDPH	17	20
Recours contre refus d'aides sociales	2	4
Réduction transports (SNCF, RATP...)		10
Autres	12	17

NATURALISATION	18 soit 2.1%	10 soit 1%
Informations	8	3
Dossiers de naturalisation	8	1
Recours contre rejet ou ajournement	2	1
Autres	-	5

DIVERS	169 soit 19.7%	252 soit 25.4%
Lecture et explication courrier	66	71
Rédaction de chèques	6	8
Formulaires divers à remplir	31	33
Ecole, scolarisation	25	26
Orientation vers d'autres structures	10	7
Création adresse email	-	10
Autres démarches dématérialisées	12	27
Divers	19	70

- **Actions entreprises**



FEMMES DE LA TERRE

La plupart des entretiens a pour objet une information du bénéficiaire sur la situation en cours, les procédures à respecter et les enjeux.

L'information est donc l'action la plus fréquente. Elle est parfois précédée d'une prise de contact téléphonique avec un interlocuteur qui permettra de mieux appréhender la situation et les démarches de résolution des problèmes, et souvent suivie de la rédaction de courriers ou de recours administratifs ou contentieux.

La lecture ou l'explication de courrier ainsi que l'aide au remplissage de formulaires (demande de logement social, demande de CMU, d'AME, demande d'aide sociale etc.) constituent également des actions très fréquemment entreprises auprès d'un public qui rencontre des difficultés à lire et écrire le Français.

Enfin, avec la généralisation de la dématérialisation des procédures, on voit apparaître de plus en plus le besoin d'aide à la création d'adresses email et à l'accomplissement de diverses formalités sur internet.